



PARLEMENT JUNIOR

Plaidoyer pour l'amélioration de la situation sociale des enfants



Lors de la quatrième session ordinaire départementale du Parlement des enfants, l'institution a passé en revue les difficultés auxquelles cette couche juvénile est confrontée dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'état civil. Au terme des travaux, les députés juniors ont consigné leurs doléances dans un document qu'ils vont transmettre au gouvernement à travers le ministère des Affaires sociales, de la Solidarité et de l'Action humanitaire.

Page 2

Les jeunes députés à l'issue du planting d'arbres au CEG Ngamaba-Tsalakoua/Adiac

GOVERNANCE

Les partis politiques appelés à élargir leur mode de financement

L'Assemblée nationale a voté la proposition de loi qui donne désormais la possibilité aux partis politiques d'élargir leurs modalités de financement en entrepre-

nant des activités génératrices de revenus. Certains députés ont estimé que le texte n'a pas sa raison d'être. « Il n'y a pas de sens de proposer aux partis politiques

de créer des entreprises », a fait savoir Jean Claude Ibovi du Mouvement pour la démocratie et le progrès.

Page 3

ECONOMIE NUMÉRIQUE

Des startups seront formées en cybersécurité



Le ministre posant avec les jeunes startuiseurs/Adiac

Dans le cadre du projet conjoint entre le gouvernement et le Programme des Nations unies pour le développement, des jeunes innovateurs et des startups vont bénéficier d'une formation en cybersécurité.

Page 5

FORMATION PROFESSIONNELLE

Des filières suspendues à l'Enma



Une vue de l'Enma à Brazzaville/DR

La direction générale des examens et concours de l'enseignement technique a ouvert de nouveaux parcours à l'École nationale moyenne d'administration (Enma), suspendant les filières du journalisme, de l'administration générale et scolaire ainsi que la diplomatie. « La suspension de ces filières ne posera aucun problème car le pays dispose des écoles similaires de formation », a indiqué le directeur général de l'Enseignement professionnel, Christophe Lia.

Page 7

Éditorial

Pénalisés

Page 2

ÉDITORIAL

Pénalisés

La formation des cadres et techniciens congolais demeure à ce jour un sujet préoccupant puisqu'il a été prouvé que le processus de la guérison du football national ne connaîtra pas un franc succès s'ils ne sont pas correctement outillés. Mais la suspension de la Fédération congolaise de football (Fécofoot) par la Fédération internationale de football association (Fifa) rend l'équation plus compliquée.

Le partenariat signé entre la Fécofoot et la Fédération royale marocaine de football (FRMF), sur lequel s'appuyait le pays pour inverser la tendance des statistiques actuelles jugées peu convaincantes, prend un sérieux coup à cause de sa suspension. Catégorique dans ses décisions, la Fifa vient d'élargir sa sanction aux officiels techniques congolais, lesquels ne pourront plus bénéficier des programmes de développement, des cours et des formations proposés par l'organisation elle-même et la Confédération africaine de football.

La mesure interdisant d'autres fédérations d'entretenir des relations avec la Fécofoot pendant la durée de la suspension met les Congolais dans une position plus qu'inconfortable puisque le partenariat avec la FRMF avait confirmé en amont l'éligibilité de deux techniciens pour des compétitions internationales.

En conséquence, cette sanction empêche trois nouveaux Congolais de prendre part à la session de formation du mois d'avril, au Maroc. Résultat, ces entraîneurs se trouvent aujourd'hui pénalisés et ne peuvent pas passer ce cap tant que cette suspension n'est pas levée. A vrai dire, les cadres du football congolais ont beaucoup à perdre si cette situation s'éternise. Le football national va reculer parce qu'il est difficile de relever certains défis seul.

Les Dépêches de Brazzaville

VIE DES INSTITUTIONS

Le Parlement junior boucle son rapport sur la situation des enfants

Le Parlement des enfants a tenu récemment à Brazzaville sa quatrième session ordinaire départementale. A l'occasion, les députés juniors ont validé le rapport détaillé sur la situation sociale des enfants en République du Congo.



Les jeunes députés à l'issue du planting d'arbres au CEG Ngamaba-Tsalakoua/Adiac

La quatrième session ordinaire départementale du Parlement des enfants a été dirigée par son président, Christ Charly Mbemba. Au cours de cette rencontre, les députés juniors ont fait le point des activités qu'ils ont menées au titre de l'année 2024 dans le cadre de leurs prérogatives.

Ils ont, à cet effet, débattu des difficultés auxquelles les enfants sont confrontés dans leur vie quotidienne, conformément à leur mission régalienne. Les problèmes qu'ils ont évoqués sont liés à l'éducation des enfants. Il s'agit des difficultés qu'ils rencontrent en milieu scolaire, impliquant l'insécurité et le banditisme dans les établissements d'enseignement, au manque d'en-

seignants ainsi que tous les problèmes collatéraux. « Lors de cette session, nous avons fait le point des activités que nous avons menées en 2024 dans le cadre de notre programme. De même, nous avons débattu des difficultés auxquelles nous les enfants rencontrons dans la société, avant de proposer quelques pistes de solution. Les problèmes que nous avons évoqués sont liés à l'éducation, à la santé, aux affaires sociales et l'état civil », a souligné Christ Charly Mbemba.

Au terme des travaux, les députés juniors ont consigné l'ensemble de ces doléances dans un document qu'ils vont transmettre au gouvernement via le ministère des Affaires

sociales qui assure la tutelle du Parlement des enfants.

Le Parlement des enfants du Congo a été institué par le décret 2023-25 du 23 janvier 2023. Elu pour un mandat de trois ans, le Parlement des enfants est composé de 328 députés, dirigé par un bureau de sept membres.

Il a pour missions, entre autres, de promouvoir et de vulgariser les droits de l'enfant ; d'emmener les enfants à formuler les esquisses de solutions sur les problèmes les concernant ; de sensibiliser et d'interpeller les pouvoirs publics et la société civile sur la meilleure prise en compte des questions liées à la protection et à la promotion des droits et du bien-être de l'enfant.

De même, ce Parlement familiarise les enfants à l'exercice de l'action parlementaire et de la démocratie participative. Il est en contact avec des parlementaires seniors, des conseillers départementaux et municipaux. Les députés juniors ont bouclé la session par un planting d'arbres au collège d'enseignement général Ngamaba-Tsalakoua, à Mfilou, le 7^e arrondissement de Brazzaville.

Firmin Oyé

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Conseillère de direction : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Christian Brice Elion, Rominique Nerplat Makaya
Grand reporter : Nestor N'Gampoula
Service Société : Guillaume Ondzé (chef de service), Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Roger Ngombé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers.
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende

Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Kiobi Abira
Assistent à la direction : Bermely Ngayouli, Emeline Loubayi
Chef de service RHC : Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Armelle Mounzeo
Chef de service Audit : Arcade Bikondi, ,
Chef de service Comptabilité : Wilfrid Meyal
Itoua Ossinga, Mbossa Viny

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Hortensia Olabouré, Marina Zodialho, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moubelé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint à la direction : Elvy Bombete
Coordonnateur :
Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayoulo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate

Mbengué Okandze (chef de service), Myck Mienet Mehdi, Narcisse Ofoulou Tsamaka, Darel Ongara.

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo. Tél.: (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

*Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél. +242 05 200 6565,
eMail : contact@inc-sa.com,
site Internet www.inc-sa.com

PARLEMENT

Les partis politiques autorisés à élargir leur mode de financement

L'Assemblée nationale a voté récemment la proposition de loi sur la modification et le complètement de certaines dispositions de la loi organique n°20-2017 du 12 mai 2017, portant loi organique relative aux conditions de création, d'existence et aux modalités de financement des partis politiques.

Initiée par le premier secrétaire de la chambre basse du Parlement, Fernand Sabaye, la proposition de loi donne désormais la possibilité aux partis politiques d'élargir leurs modalités de financement en entreprenant des activités génératrices de revenus (AGR). En effet, la proposition de loi organique votée a pour objet de proposer des solutions appropriées. Ainsi sont proposées la modification de l'article 1^{er} et le contenu des articles 25, 27 et 39 de la loi n°20-2017 du 12 mai 2017. Au terme de l'article 25 de cette loi, les partis politiques bénéficient d'un financement public et d'un financement privé.

Cependant, le constat sur le terrain est que les formations politiques peinent à mener convenablement leurs activités avec les moyens dont elles disposent. Défendant sa proposition, Fernand Sabaye a indiqué que l'ancienne loi interdisait aux partis politiques d'avoir des AGR qui peuvent être des immeubles. Il a précisé qu'il ne s'agirait pas de transformer les partis politiques en entreprise pour aller soumissionner aux

marchés publics et de s'afficher. « C'est pour cela que nous avons même mis ces dispositions pour que ni les noms, ni les logos n'interviennent dans la création de ce genre d'activités qui peuvent être des boutiques, des champs, des soirées de gala. Mais tout ce champ va être fixé par des textes d'application », a-t-il défendu.

En effet, l'adoption de ce texte juridique a été précédé d'un débat assez controversé entre son initiateur soutenu par certains députés du Parti congolais du travail (PCT) dont il est membre, et les députés Claudine Munari du Mouvement pour l'unité, la solidarité et le travail, et Jean-Claude Ibovi du Mouvement pour la démocratie et le progrès qui ont estimé que cette proposition de loi n'avait pas sa raison d'être. « Nous, chefs des partis politiques, n'en avons pas besoin. Le seul problème est que l'Etat doit nous financer, c'est tout. Laisser les partis politiques avec leurs missions traditionnelles, vous voulez que certains partis politiques prennent l'hégémonie sur les autres ou quoi ? L'initiateur de

la proposition de loi a dit avoir consulté le gouvernement, ce qui est regrettable, il n'a pas consulté les responsables des groupements politiques. Il n'y a pas de sens de proposer aux partis politiques de créer des entreprises. Cette proposition de loi n'a pas de sens, elle devrait être rejetée », avait estimé le député de la deuxième circonscription électorale de Talangaï, Jean-Claude Ibovi.

Des textes complémentaires attendus

La députée de Mouyondzi, dans la Bouenza, s'est, quant à elle, interrogée si en entreprenant les AGR, les partis politiques pourront participer aux appels d'offres dans les sociétés au plan national et au plan international. « Pourront-ils soumissionner aux appels d'offres publics nationaux ou internationaux ? Dans l'hypothèse où les partis pourront soumissionner aux appels d'offres nationaux, quelles seront les garanties d'impartialité dans l'obtention des crédits et la justification des marchés ? Le PCT étant un parti largement majo-

ritaire, voulons-nous revenir au parti-Etat ? Je crois que cette loi est dangereuse, elle n'a pas sa raison d'être », a lâché Claudine Munari.

Le ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, Raymond Zéphirin Mboulou, qui a représenté le gouvernement lors de l'adoption de cette affaire, a rassuré les députés que l'exécutif a donné son avis. « Le gouvernement prend acte de la proposition de loi, pour nous cela ne pose aucun problème. S'agissant des marchés publics, soyez rassurés que notre pays a un code, et nous allons encore mieux le cerner pour ne pas qu'on dise qu'on a octroyé à tel ou tel parti des privilèges. Je crois que nous avons déjà réfléchi sur les textes d'application. En plus, vous aurez d'ici peu d'autres textes qui ont trait à un complément sur les modifications sur certaines lois importantes. Donc, je puis vous rassurer que ce sera fait », a-t-il essayé de calmer les ardeurs.

Le président de la commission affaires juridiques et administratives, de la décentralisation et du contrôle de l'exécution des

lois, Benoît Batchi, est lui aussi revenu sur l'intérêt de cette loi. Selon lui, un parti politique étant une association à but non lucratif peut entreprendre les AGR afin d'augmenter ses revenus et les faire fonctionner par rapport à ses statuts. Il a également rappelé que d'après le droit positif congolais, les partis politiques sont financés de manière publique et de manière privée. « Le financement public, c'est la subvention que l'Etat accorde aux partis politiques, selon les modalités des textes réglementaires. Concernant le financement public, nous relevons des faiblesses dans le paiement qui est irrégulier. Je pense que les partis politiques aujourd'hui ne sont pas satisfaits du financement public, parce que, outre la volonté, il y a des problèmes de trésorerie de l'Etat. Pour nous, l'état actuel de financement des partis politiques ne leur permet pas de fonctionner normalement. Il faut permettre aux partis politiques d'entreprendre des AGR », a soutenu Benoît Batchi.

Parfait Wilfried Douniama

CNTR

La sixième session ordinaire budgétaire examine seize points

La sixième session ordinaire budgétaire de la Commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques (CNTR), qui se tient actuellement à Brazzaville, a inscrit à son ordre du jour seize points dont le programme d'activités et le projet de budget exercice 2025.

Les commissaires vont, du 4 au 13 mars, examiner en sus du budget et du programme d'activités 2025 les documents du Plan stratégique 2025-2029 ; les rapports de missions d'enquête sur la gestion des subventions et autres dotations de l'Etat, ainsi que leurs ressources par les administrations décentralisées. Le rapporteur-trésorier de la CNTR, Alphonse Oko, a rappelé que cette session se tenait dans un contexte national marqué, entre autres, par le redressement des équilibres macroéconomiques ; la programmation des dépenses publiques sur le long terme, à travers le budget programme ; la résilience vis-à-vis des principales crises internationales. Selon lui, le budget de la CNTR est le cadre de programmation chiffrée de ses actions au cours de l'année. L'institution devrait, a-t-il souligné, continuer à épinglez, dans cette perspective, les obstacles dysfonctionnels de toutes les structures bénéficiant des subventions de l'Etat. « Le leadership en matière de transparence ne se décrète pas. Il se gagne sur le terrain des actions et nos actions doivent

primer sur les arguments. La confiance se gagne lorsque les paroles se tiennent. Nous devons être une lampe qui éclaire et non un caillou qui empêche d'avancer. La CNTR ne doit pas être une variable d'ajustement dans l'écosystème du contrôle. Nous devons faire ce qui est sûr quand c'est le plus dur », a-t-il dit, précisant que les dysfonctionnements que révèlent leurs enquêtes nécessitent un courage pour leur éradication.

Présidant la cérémonie d'ouverture, le président de la CNTR, Joseph Mana Fouafoua, a rappelé que cette session permettra aux participants de fixer les recettes attendues, de définir les dépenses liées au bon fonctionnement et à la réalisation des principales missions de l'institution. Il a circonscrit le contexte dans lequel ces assises se tiennent, notamment le basculement depuis le 1er janvier 2025, de toutes les institutions publiques en mode budget programme. D'après le lui, le budget programme a l'avantage de promouvoir l'efficacité et l'efficience dans la gestion des finances publiques.

Il a, par ailleurs, souligné la né-



Les membres de la CNTR/DR

cessité de prendre en compte la directive du président de la République d'amplifier les actions en faveur de la jeunesse afin que celles-ci soient réalisées durant la période d'exécution du Plan national de développement 2022-2026 et s'étendent au-delà de cette échéance. « Cette directive est à prendre en compte dans nos programmes d'action de l'année 2025 en associant le Conseil consultatif de la jeunesse », a-t-il martelé.

Il a aussi rappelé que la CNTR a tenu en novembre 2023 la session

inaugurale de son plan stratégique pluriannuel couvrant la période 2025-2029, assorti d'un plan d'actions triennal glissant. Le but étant, a-t-il poursuivi, de mettre en place un cadre de performance devant permettre à cette institution d'assurer efficacement ses missions, notamment celle consistant à veiller à l'application stricte du code de transparence par les administrations publiques. « Notre plan stratégique sert de feuille de route et aide à définir les objectifs à long et moyen terme, les ressources néces-

saires, les risques potentiels et les mesures à prendre pour atteindre les résultats souhaités. Sans un plan stratégique, il devient difficile de coordonner les efforts, de mesurer les progrès et de s'adapter aux imprévus. La planification stratégique permet aux organisations de tracer une voie claire vers l'avenir en définissant avec précision les objectifs, le champ d'application et les résultats attendus des projets », a conclu Joseph Mana Fouafoua.

P.W.D.



VISITEZ LE MUSÉE-GALERIE DU BASSIN DU CONGO

L'ART
dans toutes ses
expressions de la
TRADITION
MODERNITÉ

**Expositions
et projections :**

- Sculptures
- Peintures
- Céramiques
- Musique

**Horaires
d'ouvertures :**

Du Lundi au
Vendredi : **9H-17H**
Samedi : **9H-13H**



Siège social : 84 Bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville,
République du Congo

NUMÉRIQUE

Des initiatives pour soutenir les startups congolaises

Des jeunes innovateurs vont sous peu recevoir une formation en numérique dont la cybersécurité, grâce un projet conjoint du gouvernement avec le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud). Trois de ces startups ont présenté leurs meilleurs projets, le 12 mars à Brazzaville, au ministre de tutelle, Léon Juste Ibombo.

Deux entreprises, Nodes Technology et Chi-Tech, ont récemment été primées par l'agence onusienne le Pnud, dans le cadre de son programme de soutien aux innovateurs. Tout comme la startup Santé pour tous basée à Pointe-Noire, ces jeunes entreprises intervenant sur des projets à fort impact socio-économique sont venues solliciter un accompagnement du ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Économie numérique.

Le promoteur de la startup Nodes Technology, Jacques Benhur Essissongo, a dévoilé les avancées dans la réalisation de son projet Agrisearch à l'aide de l'intelligence artificielle (IA). Le jeune startupeur et son équipe ont mis au point une application IA permettant de faire la correspondance entre la semence et la qualité du sol. « Nous avons réalisé la cartographie de sols et le travail se poursuit. L'idée est d'aider les producteurs à bien sélectionner les champs pour telle ou telle culture », a expliqué Jacques Benhur Essissongo. Le projet sélectionné par le



Le ministre posant avec les jeunes startupeurs Adiac

Pnud vise à améliorer la qualité des cultures et le rendement des paysans.

L'entreprise Chi-Tech veut lancer un drone médical destiné à faciliter la livraison des médicaments dans les localités difficiles d'accès. Le prototype est conçu

de manière à parcourir plus de 500 km, monter plus d'1 km en altitude et capable de transporter une charge de 1,5 kg. Même si le projet est innovateur, Chirel Mongo, lauréat du Prix Denis-Sassou-N'Guesso de l'innovation, doit encore lever de

nombreux blocages, notamment l'obtention des autorisations administratives, les questions liées à la sécurité et le financement nécessaire au déploiement des drones.

Le dernier projet d'assistance maladie, Santé pour tous, est

l'œuvre du jeune entrepreneur Dany Legrand Akoui. La startup permet à la population d'accéder aux soins de qualité à faible coût, selon son promoteur. L'entreprise a mis en place une carte équipée de puce électronique contenant toutes les données médicales de l'adhérent. En cas de maladie, le détenteur peut être traité gratuitement dans une clinique ou pharmacie partenaire. Dany Legrand Akoui a besoin des autorités pour l'aider à déployer son projet dans tout le pays, grâce notamment à l'encadrement.

Ces dernières années, le gouvernement a investi dans la construction des infrastructures et l'adoption du cadre juridique pour essayer de mieux encadrer le secteur numérique. Pour le ministre Léon Juste Ibombo, les jeunes promoteurs ont frappé à la bonne porte. « Je suis fier des projets entrepris par ces jeunes congolais. Nous allons travailler pour les accompagner afin qu'ils puissent concrétiser leurs idées de projets », a-t-il martelé.

Fiacre Kombo

PORT DE POINTE-NOIRE

Plus de 150 milliards FCFA pour l'extension du terminal à conteneurs

Le groupe Africa Global Logistics (AGL) a annoncé, le 10 mars, la signature par sa filiale Congo Terminal d'un accord de financement de 150 880 000 000 F.CFA (230 000 000 euros) pour l'extension du terminal à conteneurs du Port autonome de Pointe-Noire (PAPN).

Laboutissement à la signature de l'accord a été rendu possible grâce à un tour de table bancaire conduit par Crédit du Congo et Attijariwafa Bank en qualité d'arrangeurs, et composé exclusivement de banques participantes congolaises, à savoir Crédit du Congo, EcoBank, Banque commerciale internationale, Banque sino-congolaise pour l'Afrique et BGFIBank Congo ainsi que d'autres marques d'intérêt de banques et d'institutions internationales.

Ce financement permettra la construction d'un nouveau quai de 750 mètres linéaires en 2027, avec une surface de 28 hectares et une profondeur de 17 mètres pour une durée des travaux estimée à trois ans, représentent un coût total de 361 millions d'euros. Cet investissement stratégique vise à renforcer la capacité opérationnelle de l'unique débouché maritime du Congo et soutiendra le développement économique du pays ainsi que de la sous-région.

« Le financement d'un projet du secteur privé d'une telle envergure est une première. Son aboutissement témoigne de l'engagement des banques locales à accompagner la croissance économique du pays, bénéficiant ainsi à nos clients, à la communauté locale et à l'ensemble des acteurs économiques impliqués », a déclaré Hicham Fadili, directeur général de Crédit du Congo.

Pour Anthony Samzun, directeur général de Congo Terminal, cette réalisation marque une étape majeure pour sa structure et pour le développement des infrastructures du pays. « Grâce à cette coopération avec l'ensemble des partenaires, le terminal sera capable d'accueillir les plus gros porte-conteneurs, contribuant ainsi à la fluidité des échanges commerciaux et à la compétitivité de l'économie congolaise sur la scène internationale », a-t-il précisé.

L'expansion du PAPN témoigne de la volonté du gouvernement



La signature de l'accord par les différentes parties / Congo Terminal

congolais de répondre à une demande croissante du marché local et régional et renouvelle la confiance accordée à Congo Terminal, au regard de l'impact de ce projet sur l'essor économique du pays, le développement des activités locales et la création d'emplois.

« Le projet Môle Est s'inscrit pleinement dans la vision des plus hautes autorités de l'État qui aspirent à faire du port de Pointe-Noire le hub de transbordement de référence pour toute la sous-région. Il illustre, en même temps, un partenariat public-privé fructueux et témoigne de l'engagement de toutes les parties prenantes à promouvoir

la croissance économique du pays », a souligné Séraphin Bhalat, directeur général du PAPN. Par ailleurs, du 24 au 28 février dernier, Congo Terminal a organisé le premier Kaizen régional réunissant les équipes du terminal ainsi que des experts métiers et les équipes Excellence opérationnelle d'autres entités du Groupe : Bénin, Cameroun, Ghana, Côte d'Ivoire, Guinée et Nigeria. Le but est d'améliorer la productivité des tracteurs portuaires et réduire les temps d'attente des portiques et grues. Ce projet s'inscrit ainsi dans les multiples actions de Congo Terminal visant à améliorer les productivités navires et portiques au service des lignes.

Pendant une semaine, trois équipes se sont mobilisées pour résoudre les trois problématiques principales : réduire le temps de trajet des tracteurs portuaires, réduire les temps d'attente des tracteurs portuaires au chargement, optimiser les temps de changement d'équipe.

En tant que filiale d'AGL, Congo terminal est l'opérateur exclusif des activités de manutention de navires porte-conteneurs et rouliers escalant au port de Pointe Noire, en République du Congo. L'entreprise est engagée dans un partenariat public-privé qui lui permet de répondre aux exigences de ses clients armateurs, importateurs ou exportateurs.

Guy-Gervais Kitina

CONGO/TURQUIE

De nouvelles opportunités de coopération militaire

L'attaché militaire près l'ambassade de la République de Türkiye au Congo, le colonel Haldun Koçak, a présenté au ministre de la Défense nationale, Charles Richard Mondjo, de nouvelles opportunités en matière d'industrie de défense turque.

« Nous cherchons les opportunités de collaboration entre les deux pays et nous continuons à renforcer notre relation, établir la collaboration sur des étapes très concrètes avec des solutions tangibles », a expliqué le colonel Haldun Koçak, au sortir de l'audience avec le ministre de la Défense nationale, le 11 mars dans son cabinet de travail, à Brazzaville.

Outre cette rencontre, Charles Richard Mondjo a échangé également avec le président de la Commission de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale, l'ambassadeur Gilberto Da Piedade Verissimo. L'échange a porté sur

son séjour à Brazzaville. Il a remercié la République du Congo à travers le ministre de la Défense nationale pour avoir accepté d'abriter les deux ateliers sur la gouvernance intégrée des frontières ainsi que sur la coopération policière et judiciaire.

« Vous savez que sur cette question, les chefs d'Etat ont signé tous les documents relatifs à la mise en place de la zone de libre-échange de l'Afrique centrale. Mais, on ne peut pas développer la zone de libre-échange s'il n'y a pas la coopération policière et judiciaire ; sinon, tous les bandits d'autres pays vont venir au Congo s'il n'y a pas l'harmonisa-



tion des lois », a-t-il déclaré. Gilberto Da Piedade Verissimo a ajouté : « Ce qui est un crime au Cameroun ne l'est pas au Congo, les gens vont se réfugier au Congo, et aussi vice-versa. Nous avons profité de cette rencontre pour parler un peu de sujets communs, notamment des décisions prises à la conférence des chefs d'Etat par rapport à la sécurité de notre région d'Afrique centrale ».

Guillaume Ondze

DOLISIE

GAE apporte un accompagnement substantiel aux commerçants

Le coordonnateur général de la Génération auto-entrepreneur (GAE), Digne Elvis Tsalissan Okombi, a lancé le 10 mars, à Dolisie, la campagne « Matisa affaire » qui consiste, entre autres, à renforcer les capacités opérationnelles et à appuyer des jeunes et autres personnes vulnérables qui évoluent dans le secteur informel.

Pour le démarrage du programme d'assistance aux auto-entrepreneurs (Loboko ya patriarche) dans la capitale de l'or vert, la GAE a ciblé près de 1500 jeunes ouvriers, des vendeurs dans les marchés ainsi que des coopératives agricoles, bref plusieurs acteurs du secteur informel. En effet, si des femmes et des hommes qui vendent des viandes de brousse et des divers dans les marchés ont reçu des chèques pour renforcer leurs activités, des bouchers, mécaniciens, maçons, frigoristes, soudeurs, menuisiers, tôliers, électriciens, plombiers, couturiers, coiffeurs et autres ont, quant à eux, réceptionné des outils de travail.

Remettant des chèques et des kits à un échantillon des bénéficiaires lors d'une cérémonie grandiose organisée à la préfecture de Dolisie, Digne Elvis Tsalissan Okombi a réitéré que l'heure n'était plus aux discours mais à la prise en compte des aspirations des jeunes à travers des formations et des accompagnements substantiels. «



Le coordonnateur de GAE encourageant les bénéficiaires de la filière couture/Adiac

Nous avons écouté beaucoup de discours, les jeunes du Congo ne veulent plus des discours. La population à travers tous les départements du pays a besoin d'être accompagnée. Il y a eu un temps où il a fallu faire des discours, maintenant, conformément à l'orientation du président de la République, nous avons besoin qu'un mouvement général s'organise autour de l'emploi des jeunes qui ont besoin d'être formés, d'être mis dans un processus d'incubation. Au-delà des discours, ils

ont besoin que ceux qui ont plus donnent à ceux qui n'en ont pas », a rappelé le coordonnateur général.

Soutenir les projets des jeunes et des femmes de Dolisie

Digne Elvis Tsalissan Okombi a, en effet, invité toute personne de bonne volonté disposant des moyens, surtout celles qui ont le patriarche comme modèle, à venir soutenir les projets des jeunes et des femmes de Dolisie. Selon lui, on ne peut pas faire semblant de ne pas voir au moment où le pays engorge

beaucoup de jeunes sans emploi, combien même certains d'entre eux ont été bien formés à l'école. Se félicitant de la grande mobilisation de Dolisie, il a rappelé que l'activité du 10 mars n'a été que le début d'une longue marche dans le cadre de la mise en oeuvre du projet « Matisa affaire ».

« Ce que nous faisons aujourd'hui n'est que le lancement d'une campagne. Nous reviendrons à Dolisie pour continuer à former des jeunes, à les appuyer, à appuyer les mamans pour que chacun de nous

puisse reconnaître ne fût-ce qu'une fois d'avoir vu la main du patriarche venir appuyer ce qu'il fait dans sa vie. Il n'est pas normal que les jeunes continuent de chômer alors que parmi eux, il y a certains qui ont étudié et d'autres qui ont besoin d'entreprendre afin d'être autonomes », a conclu Digne Elvis Okombi.

Des aides multiformes qui n'ont pas laissé indifférents les bénéficiaires dont certains ont ouvertement exprimé leur attachement au patriarche, Denis Sassou N'Guesso, qu'ils considèrent comme un fils de Dolisie. Lancée le 16 février à Brazzaville, la campagne « Loboko ya patriarche » vise à renforcer les capacités des milliers des Congolais dans la formation, la dotation en outils de travail, le financement des projets et la mise en incubation, afin de les accompagner dans leur désir d'autonomisation. Après Dolisie, la GAE mettra le cap sur Pointe-Noire pour tendre la main du patriarche à des centaines de jeunes qui en ont besoin.

Parfait Wilfried Douniama

CONCOURS DIRECTS

Ouverture de nouvelles filières à l'Enma

La Direction générale des examens et concours de l'enseignement technique a ouvert de nouvelles filières aux concours directs d'entrée à l'Ecole nationale moyenne d'administration (Enma), suspendant celles de journalisme, de l'administration générale, de l'administration scolaire ainsi que celle de la diplomatie.

L'annonce a été faite le 11 mars, à Brazzaville, par le directeur général de l'Enseignement professionnel, Christophe Lia, lors d'un en-

tretien avec la presse. Les nouvelles filières concernent le tourisme, l'hôtellerie, la gestion des collectivités locales, la coopération internationale

et le partenariat public-privé ainsi que l'administration du commerce. La création de celles-ci répond aux besoins de la société avec la demande

du marché de l'emploi.

Pour Christophe Lia, les raisons de la suspension des autres filières sont notamment la pléthore des apprenants en fin de formation ainsi que le manque de structures d'accueil. « La suspension de ces filières ne posera aucun problème car le pays dispose des écoles similaires de formation, par exemple en journalisme à l'Université Marien-Ngouabi », estime-t-il, ajoutant que « La filière d'administration générale et d'administration scolaire n'ont plus de raison d'être car les finalistes sont toujours en attente de l'emploi ».

Par ailleurs, il a témoigné la

nécessité de former des apprenants dans ces domaines afin de leur donner des bases avant de poursuivre leurs études supérieures.

Notons que ces nouvelles options s'inscrivent dans le cadre des réformes pour l'amélioration du sous-secteur de l'Enseignement technique et professionnel. Elles ont été également observées dans les écoles paramédicales et médico-sociales avec la suspension des concours d'entrée dans ces établissements pour des raisons d'inadéquation entre la formation et les résultats sur le terrain dans la satisfaction des besoins nationaux.

Lydie Gisèle Oko



JOURNÉE MONDIALE DU REIN

L'Hôpital général Adolphe-Sicé initie une campagne de dépistage

Le service de néphrologie de l'Hôpital général Adolphe-Sicé de Pointe-Noire a lancé, le 10 mars, une campagne de sensibilisation, de dépistage et de prévention de masse des maladies du rein à l'occasion de la Journée mondiale du rein, en présence de Lambert Chakirou, directeur général de cet établissement.

La Journée mondiale du rein a été célébrée cette année sur le thème « Prioriser la détection précoce pour des reins en bonne santé ». Un thème qui a mis l'accent sur l'importance de détecter les problèmes rénaux à un stade précoce avant qu'ils ne se transforment en problèmes plus graves. Ainsi, pendant près d'une semaine, la population de Pointe-Noire et du Kouilou est appelée à saisir cette opportunité de savoir si ses reins sont en bonne santé et de se faire dépister. Cela permet d'en retarder l'évolution ou de réaliser une prise en charge appropriée de la maladie chronique.

« La maladie rénale est méconnue de la population en général, tout comme le service de néphrologie pas trop bien connu. C'est donc l'occasion pour nous de donner la possibilité à la population de comprendre pourquoi cette spécialité existe et l'intérêt de dépister les maladies du rein qui sont pour la plupart des cas silencieux. En effet, dans un premier temps, la maladie ne s'exprime pas, si on ne fait pas un dépistage précoce, elle arrive malheureusement au stade de la fin qui va nécessiter un traitement lourd et coûteux avec l'utilisation de la dialyse et d'autres traitements onéreux. D'où, l'intérêt de se faire dépister un peu plus tôt », a dit Dr Audrey Missamou, néphrologue, cheffe de service de néphrologie à l'Hôpital général Adolphe-Sicé.

Après cet hôpital, les activités de sensibilisation et de dépistage de la maladie du rein vont se pour-



Dépistage de la maladie des reins à Adolphe-Sicé/Adiac

suivre à la direction générale du port autonome de Pointe-Noire, au centre de santé intégré (CSI) de Loubou dans le Kouilou, au CSI de Mengo avant la conférence-débat en fin de semaine sur la pathologie rénale qui va clôturer les activités. « Le message que nous lançons à la population au cours de ces activités est de faire le dépistage pour connaître sa situation rénale. Mieux vaut détec-

ter ces pathologies pour être pris en charge rapidement et éviter le stade tardif. C'est aussi pour nous l'occasion de sensibiliser la population à éviter l'auto-médication qui expose les personnes à développer une pathologie des reins. L'utilisation des produits traditionnels est aussi déconseillée mais aussi la phytothérapie et les anti-inflammatoires. D'où l'intérêt de se faire dépister un

peu plus tôt », a-t-elle ajouté.

Pour elle, toute personne voulant éviter la maladie des reins doit avoir une bonne hygiène de vie, boire beaucoup d'eau en se réhydratant à tout moment, manger beaucoup de fruits et des légumes sans oublier l'activité physique qui reste un élément clé pour préserver sa santé rénale.

Au cours de ces activités, près de 1500 personnes âgées d'au

moins 5 ans sont attendues au dépistage. Des activités rendues possibles grâce à l'implication des médecins néphrologues et généralistes avec l'appui technique du personnel infirmier du service de néphrologie de l'Hôpital général Adolphe-Sicé et des CSI de Pointe-Noire conviés, a dit Lambert Chakirou, lançant les activités. « On ne le dira jamais assez, nos modes de vie actuels faits d'alimentation déséquilibrée, de sédentarité, constituent des facteurs aggravants et l'augmentation du nombre de patients souffrant de diabète ou d'hypertension artérielle entraîne mécaniquement une augmentation des cas d'insuffisance rénale. En ce qui concerne la prévention de la maladie rénale chronique, elle passe par le traitement précoce et adapté des deux causes principales de l'insuffisance rénale, à savoir l'hypertension artérielle et le diabète. Le contrôle de la pression artérielle et de la glycémie est indispensable pour éviter une évolution à long terme vers la maladie rénale chronique puis l'insuffisance rénale », a-t-il conseillé.

Signalons qu'à travers le monde, près de 850 millions de personnes, soit un adulte sur dix, souffrent d'une affection rénale et environ 80 % d'entre elles résident dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, notamment en Afrique subsaharienne. Le Congo n'est donc pas épargné.

Hervé Brice Mampouya

BGFIBank Congo S.A

Société Anonyme avec conseil d'administration au capital de 30 Milliards passé à 50 Milliards Francs cfa siège social : Boulevard Denis SASSOU NGUESSO
Centre-ville, B.P : 14579 BRAZZAVILLE CONGO RCCM DE BRAZZAVILLE N°01-2003-BI4-00035

I-CESSION D' ACTIONS

Suivant acte sous seing privé en date à Brazzaville, du 26 décembre 2023, déposé au rang des minutes de Maître Gervel Eric Mexan BIMBENI, Notaire à Brazzaville sis 125, rue des compagnons de Brazza, centre-ville, le 08 octobre 2024, enregistré à la recette des impôts de Bacongo, le 26 février 2025, sous folio 037/016 numéro 1422, la République du Congo (CEDANT), représentée par Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances a cédé à la BGFIBank Congo S.A (CESSIONNAIRE) sus désigné, représentée par son Président du Conseil d'Administration spécialement habilité ;

Là totalité des actions de la société ADIC S.A au capital social de 11.860.000.000 Francs cfa, ayant son siège social à Brazzaville, Avenue Amilcar Cabral, immatriculée au RCCM sous le numéro CG-BZV-014-2011-BI4-00007 ;

Soit Un Million Cent Quatre Vingt Six Mille (1.186.000) actions de valeur nominale Dix Mille (10.000) Francs cfa.

OBSERVATION ETANT ICI FAITE que cette société ADIC S.A était précédemment dénommée SOCIETE GENERALE CONGO S.A et que cette raison sociale avait été modifiée, aux termes du procès verbal de l'Assemblée Générale Mixte de la Société Générale Congo S.A, tenue à Brazzaville, le 23 décembre 2023, précédemment publié. Une mention modificative a été porté au Registre de Commerce et de Crédit Mobilier de Brazzaville, le 28 février 2025 sous les références CG-BZV-01-2025-D-00 192.

II-AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2023, déposé au rang des minutes de Maitre Gervel Eric Mexan BIMBENI, Notaire à Brazzaville sis, 125 rue des compagnons de Brazza, le 6 juillet 2023, dont une copie authentique a été publiée à la recette des impôts de Brazzaville-Plaine, le 6 juillet

2023, folio 124 numéro 3299, il a été décidé de l'augmentation du capital pour une valeur de Vingt Milliards (20.000.000.000) Francs cfa, par incorporation partielle des réserves libres de la société.

Par conséquent le capital social de la BGFIBank Congo S.A précédemment d'un montant de Trente Milliards (30.000.000.000) Francs cfa est passé à Cinquante Milliards (50.000.000.000) Francs cfa, suivant Déclaration Notariée de Souscription et de Versements (DNSV) du capital dressée Par Maître Gervel Eric Mexan BIMBENI, Notaire sus désigné en date du 2 octobre 2024. Aux termes de cette déclaration notariée, il a été stipulé que la valeur nominale de l'action BGFIBank Congo S.A d'une valeur nominale de Soixante Mille (60.000) Francs cfa avant l'opération d'augmentation de capital, soit majorée à une valeur de Cent Mille (100.000) Francs cfa, soit une majoration de Quarante Mille (40.000) Francs cfa par action.

Si bien que le nombre d'actions émises par la société est resté inchangé soit Cinq Cent Mille (500.000) actions mais la valeur nominale étant donc passée à Cent Mille (100.000) Francs cfa chacune.

Une mention modificative de ce nouveau capital social a été faite au RCCM de Brazzaville, le 4 mars 2025, sous les références CG-BZV-01-2025-D-00 197.

III-FUSION-ABSORPTION par la société dénoncée BGFIBank Congo S.A (Société Absorbante) de la société dénoncée ADIC. S.A (Société Absorbée) Anciennement dénoncée SOCIETE GENERALE CONGO S.A

Suivant acte sous-seing privé du 20 septembre 2024, déposé au rang des minutes de Maitre Gervel Eric Mexan BIMBENI, Notaire à Brazzaville, sis, 125 rue des compagnons de Brazza, le 8 octobre 2024, dont une copie authentique a été publiée à la recette des impôts de Brazzaville-Bacongo, le 26 février 2025,

folio 037/023 numéro 1429, un traité de fusion est intervenu entre la société dénommée BGFIBank Congo S.A (Société Absorbante) et la société dénommée ADIC S.A (Société absorbée) anciennement dénommée Société Générale Congo S.A.

La société absorbante détenant la totalité du capital de la société absorbée suite à la cession d'actions ci-avant publiée, l'opération n'a pas donné lieu à une modification du capital social de la BGFIBank Congo S.A.

Aux termes de ce traité de fusion, les parties ont convenu que : **« Cette opération de fusion prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2024, de sorte que toutes les opérations réalisées par, la société ADIC S.A, entre cette date et la réalisation définitive de la fusion seront réputées réalisées, au profit ou à la charge de la BGF/Bank Congo S.A, et considérées comme accomplies par cette dernière, depuis le 1^{er} janvier 2024, à l'exclusion des situations révélées ultérieurement et revêtant un caractère frauduleux ou illicite, lesquelles engageront leurs auteurs. »**

Cette opération de fusion-absorption ainsi que les termes du traité de fusion ont été approuvés par les actionnaires de BGFIBank Congo S.A, aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 septembre 2020, déposé au rang des minutes de maitre Gervel Eric BIMBENI, Notaire à Brazzaville, dont une copie authentique a été publiée à la recette des impôts de Brazzaville-Bacongo, le 12 mars 2025 folio 046/008 numéro 1744.

Une mention modificative suite à cette opération de fusion a été faite au RCCM de Brazzaville, le 28 février 2025, sous les références CG-BZV-01-2025-D-00193.

Pour avis
Maître Gervel Éric Bimbeni
Notaire

COMMUNIQUE

Le Ministre Thierry Lézin MOUNGALLA,
- Les enfants MOUNGALLA,
- Les familles MOUNGALLA, MOUTSILA,
KIBONGUI-SAMINOU et BANGASSI
- Madame EKONDZA Marie,

Informent les parents, amis et connaissances de Brazzaville et du Congo en général que suite aux funérailles à Rouen de la regrettée **Madame Marthe Félicité MOUNGALLA décédée à Paris (France) le 18 janvier 2025, la dernière veillée sera organisée ce samedi 15 mars 2025.**

La **veillée se tiendra à Brazzaville**, au domicile familial, sis à Mougali, **rue Sibiti n°28**, selon le programme ci-après :

- ◆ **16h00** : Mise en place terminée, réception des invités
- ◆ **16h30 - 23h00**: Veillée
- ◆ **23h00 - 07h00** : animation générale par les groupes religieux et traditionnels
- ◆ **07h00** : **Fin de la veillée**

REPOSE EN PAIX

Felly





APPEL A CANDIDATURE

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES ARTISANS POUR L'OBTENTION DU LABEL KOLISA

Vous êtes artisan indépendant ou membre d'un regroupement d'artisans (coopératives, associations, ateliers collectifs) ? Participez à notre programme d'accompagnement pour obtenir la certification qualité de vos produits à travers le label KOLISA !

Critères d'éligibilité

- Être un artisan ou une entreprise artisanale
- Disposer d'un NIU
- Être âgé de 18 à 40 ans

Secteurs d'activités :
Agroalimentaire, menuiserie, mécanique, maçonnerie, plomberie, coiffurerie, couture et coupe, coiffure, restauration.

Zone de mise en oeuvre

- Brazzaville
- Dolisie
- Pointe - Noire
- Owando
- Ouesso

Comment postuler ?

- Remplissez le formulaire en scannant ici
- Soumettez votre dossier : accueilkosala@gmail.com

Date limite : le 26 Mars 2025 à 23h 59



www.figa.cg

accueilkosala@gmail.com

www.kosalapme.com

+242 06 480 86 63

+242 05 343 63 53

JOURNÉE MONDIALE DES STARTUPS 2025

Entre célébration et défis, « Osiane » trace la voie de l'innovation africaine

La Journée mondiale des startups, célébrée le 11 mars, nous rappelle que l'avenir du continent se construit également dans les incubateurs et les hubs technologiques. Mais au-delà des discours inspirants, comment transformer cette célébration en véritables opportunités pour les entrepreneurs africains ? Le salon Osiane, qui se tiendra en mai prochain, pourrait bien être une partie de la réponse.

C'est devenu une tradition depuis 2017 : chaque 11 mars, entrepreneurs, investisseurs et passionnés d'innovation se retrouvent autour d'une même célébration, la Journée mondiale des startups. L'initiative, née en Côte d'Ivoire et désormais reconnue internationalement, met en lumière ces structures agiles qui révolutionnent les économies. Mais pour les startups africaines, et particulièrement congolaises, cette journée symbolique résonne différemment, entre espoirs et défis persistants.

Une célébration née en Afrique pour l'innovation mondiale

Ce n'est pas un hasard si cette journée a vu le jour sur le continent africain. Terre d'innovation par nécessité, l'Afrique voit émerger des solutions technologiques qui répondent à des problématiques locales avec une ingéniosité remarquable. Du mobile banking aux plateformes d'e-commerce en passant par les solutions d'énergie renouvelable, les startups africaines ont prouvé leur capacité à innover malgré des ressources limitées.

En République du Congo, comme dans le reste du bassin du Congo, cette journée ne résonne pas encore comme un appel à l'action, malgré l'impératif de la diversification économique. Pourtant, les startups représentent un vecteur essentiel de création d'emplois et de richesse que le pays gagnerait à développer, à condition de leur donner enfin les moyens de leurs ambitions.

Osiane 2025 : une vitrine stratégique pour les startups du bassin du Congo

C'est précisément ce que propose le salon Osiane, dont la 9^e édition se tiendra du 13 au 16 mai prochain, au Palais des congrès de Brazzaville. Sur le thème évocateur « Transformons nos défis en opportunités », ce rendez-vous incontournable de la tech en Afrique centrale – baptisé « Bongwana » – s'impose comme un prolongement naturel de la Journée mondiale des startups.

Co-organisé par l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (AR-PCE), Osiane bénéficie de l'appui



Vainqueurs du challenge bassin du Congo 2024/Adiac

institutionnel du régulateur, qui joue un rôle clé dans l'écosystème numérique nationale. L'implication de l'ARPCE témoigne d'une volonté de faire des startups un véritable levier de développement économique, notamment à travers un cadre réglementaire adapté et des initiatives structurantes.

« Un salon comme Osiane, c'est bien plus qu'une vitrine temporaire. C'est l'occasion de montrer que nos solutions peuvent rivaliser avec celles développées ailleurs, tout en étant parfaitement adaptées aux réalités africaines », affirme Tanguy Kouka, à la tête d'un projet sur l'agriculture numérique qu'il souhaite présenter bientôt.

Le challenge startups bassin du Congo, temps fort d'Osiane 2025, offre une plateforme privilégiée aux entrepreneurs de la région. Au programme : présentation de solutions innovantes, accompagnement par des experts et mentors, et surtout, visibilité auprès d'investisseurs potentiels. L'édition 2024 avait déjà réuni plus de 2000 participants, avec une dotation de 10 millions FCFA pour la meilleure startup.

Entre cadre législatif et défis persistants : le paradoxe congolais

Depuis l'adoption de la loi n° 71-2022 du 16 août 2022 portant attribution du label startup du numérique et de l'innovation technologique en République du Congo, les entrepreneurs nationaux disposent théoriquement d'un cadre propice à leur développement. Ce texte prévoit no-

tamment des mesures incitatives comme l'octroi gratuit du nom de domaine .cg, le financement des procédures de protection de la propriété intellectuelle, l'accompagnement par des incubateurs agréés, ou encore la garantie du financement auprès des institutions bancaires.

Mais trois ans après son adoption, le constat est sans appel sur le terrain. « La loi était attendue, mais elle reste lettre morte faute de textes d'application », confie un entrepreneur tech de Brazzaville sous couvert d'anonymat. « La commission de labellisation prévue n'a toujours pas de décret qui fixe ses modalités de fonctionnement, et par conséquent, aucun label n'a encore été délivré », assure Borel Deby Gassaye, directeur de l'Écosystème digital à l'Agence de développement de l'Économie numérique. Un vide réglementaire qui illustre le fossé entre les intentions législatives et leur mise en œuvre effective.

Malgré ce cadre juridique, en effet, les obstacles demeurent nombreux. Le premier d'entre eux reste l'accès au financement. Si la Journée mondiale des startups permet de mettre en lumière le potentiel des entrepreneurs, elle ne résout pas la question décisive des fonds nécessaires pour passer à l'échelle.

« Nous avons les idées, nous avons les compétences, mais il nous manque souvent ce coup de pouce financier qui nous permettrait de décoller vraiment », explique une jeune entrepreneuse. « La loi prévoit des garanties bancaires, mais en

réalité, obtenir un crédit reste un véritable parcours du combattant. Nos banques, essentiellement commerciales, ne sont pas adaptées au financement des startups, qui nécessitent des banques d'investissement et du capital-risque », souligne Elwin Gomo, tech entrepreneur, co-fondateur de la startup Smart-Mbongo.

À ce défi financier s'ajoutent d'autres obstacles majeurs, notamment les problèmes d'infrastructures numériques : qualité de connexion internet inégale selon les zones, disparité d'accès au réseau entre zones urbaines et rurales, et coupures d'électricité qui perturbent la continuité des services numériques. Sans oublier le besoin criant de mentorat pour structurer des projets souvent prometteurs, mais qui peinent à se formaliser faute d'accompagnement adéquat.

Au-delà des célébrations, des solutions concrètes

C'est là que la synergie entre la Journée mondiale des startups et des initiatives comme Osiane prennent tout leur sens. En offrant non seulement une visibilité ponctuelle, mais aussi des opportunités de networking, de formation et de financement, le salon répond à plusieurs freins identifiés et pourrait contribuer à donner vie aux ambitions portées par la loi de 2022.

Les objectifs affichés pour Osiane 2025 sont d'ailleurs clairs : mobiliser les parties prenantes autour de l'innovation, promouvoir les synergies entre startups et grands groupes, encourager l'adoption

des technologies émergentes comme l'intelligence artificielle ou la cybersécurité, et accompagner les petites et moyennes entreprises dans leur transition numérique.

« Ce que nous voulons, c'est créer un véritable écosystème favorable à l'innovation. Cela passe par la mise en relation des entrepreneurs avec les décideurs et les investisseurs, mais aussi par un travail de fond sur les infrastructures et la formation », explique Luc Missidimbazi, promoteur du salon Osiane.

2025 : Une année charnière pour l'écosystème startup africain

En cette année 2025, le contexte semble plus que jamais favorable aux startups africaines. Entre transition écologique, évolutions de l'intelligence artificielle et économie numérique en pleine mutation, les entrepreneurs du continent ont une carte majeure à jouer.

Des initiatives comme « Startup Tunisia » ou « French Tech » montrent la voie, tandis que des hubs comme Lagos, Nairobi ou Dakar s'affirment comme des pôles d'innovation reconnus. Le bassin du Congo, riche en talents mais encore moins régulier sur la scène tech continentale, pourrait bien être la prochaine région à émerger.

Pour cela, il faudra que la Journée mondiale des startups ne soit pas qu'une parenthèse annuelle, mais bien le symbole d'un engagement quotidien en faveur de l'innovation. Osiane 2025, avec son challenge startups et ses ambitions affichées, pourrait bien être un catalyseur essentiel de cette transformation.

Car au fond, comme le rappelle cette journée du 11 mars, derrière chaque application qui simplifie le quotidien, chaque service innovant qui répond à un besoin local, il y a souvent une startup qui, un jour, s'est interrogée : « Et si on essayait quelque chose de différent ? ». En République du Congo comme ailleurs, cette audace mérite d'être célébrée et soutenue bien au-delà d'une simple journée.

Quentin Loubou

SOUDAN DU SUD

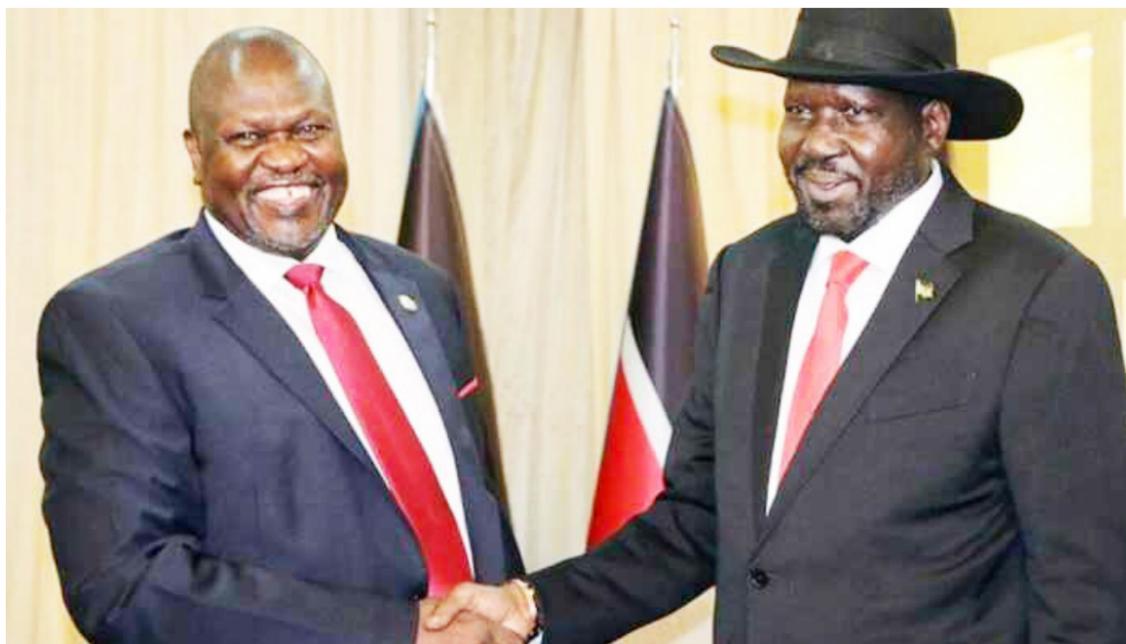
Le pays au bord d'une nouvelle guerre civile

Le Soudan du Sud serait au bord d'une nouvelle guerre civile après l'attaque, le 4 mars dernier, d'une base militaire dans le Nord du pays par une milice proche de l'opposant Riek Machar. Une situation qui met à l'épreuve les accords de paix conclus en 2018 entre l'actuel président au pouvoir, Salva Kiir, et son éternel rival.

L'armée régulière a été accusée, le 14 février, « d'avoir attaqué des civils sur une place de marché dans la ville du Haut-Nil, entraînant des affrontements entre l'armée et la jeunesse locale qui ont fait de milliers de déplacés et des dizaines de blessés », affirme l'ONG Human rights watch.

L'opposant Riek Machar, quant à lui, accusait les soldats Sud-soudanais d'avoir engagé une offensive contre ses forces dans son fief. Des accusations qui ont conduit, le 4 mars dernier, à la prise d'assaut par une milice pro-Machar de la base militaire de Nasir, proche de la frontière éthiopienne.

Une série de représailles qui a engendré la perte de plusieurs personnes dont le commandant en chef de la base militaire et d'un soldat



Salva Kiir et Riek Machar, son éternel rival/DR

membre de la Mission des Nations unies pour le Soudan du Sud (minuss), a annoncé l'Organisation des Nations unies, le 7 mars dernier.

Le président Salva Kiir a appelé au calme en promettant que son pays « ne retombera pas dans la guerre ». De son

côté, Riek Machar a indiqué que « Restaurer la paix dans la région reste une priorité absolue ».

Un pouvoir en décadence
Plusieurs facteurs seraient à l'origine de la crise actuelle. La question de la succession

du président au pouvoir attise les espoirs de ses potentiels héritiers dont Riek Machar, et surtout la guerre civile qui fait rage au Soudan voisin. Celle-ci a privé l'Etat Sud-soudanais d'une grande partie de recettes pétrolières depuis 2024, mettant

à rude épreuve la capacité de Salva Kiir à maintenir son régime à flot.

Rappelons que le Soudan du Sud, plus jeune Etat du monde indépendant en 2011, s'était retrouvé déchiré en deux fractions de l'ancienne rébellion séparatiste : celle du président Salva Kiir à la tête de l'armée régulière et celle du vice-président Riek Machar, dirigeant du Mouvement populaire de libération du Soudan en opposition. Leur confrontation avait fait près de 400 000 morts et 4 millions de déplacés entre 2013 et 2018, date à laquelle les deux rivaux ont signé un accord de paix préservant leurs positions de pouvoir respectives. Or, cet accord ne tient plus qu'à un fil parce qu'il n'a jamais totalement été appliqué.

Jean Pascal Mongo-Slyhm
(stagiaire)

SÉNÉGAL

Les premières emprises militaires restituées

La France a restitué, le 7 mars, deux des cinq emprises de son armée au Sénégal, première étape en vue d'une du retrait complet de ses éléments de ce pays.

Les emprises restituées aux autorités sénégalaises sont les premières transférées dans le cadre du retrait militaire de la France de ce pays ouest-africain où elle était militairement présente depuis 1960. « La partie française a remis à la disposition de la partie sénégalaise les installations et logements des quartiers Maréchal et Saint-Exupéry, ce vendredi 7 mars 2025 », indique un communiqué. Une commission s'est réunie pour la première fois le 28 février, sous la présidence du général Abdou Latif Kamara, directeur de l'Institut de défense du Sénégal, en présence de l'ambassadrice de France, Christine Fages, et du commandant des éléments français au Sénégal (EFS), le général Yves Aunis. Elle a examiné le calendrier et les modalités de remise à disposition du Sénégal des différentes emprises utilisées par les EFS. La commission a également lancé les travaux de rénovation du partenariat bilatéral de défense et de sécurité.

Selon RFI, « c'est une première étape avant le retrait complet

des éléments français au Sénégal d'ici à la fin du mois de septembre environ. Aucun calendrier n'a été arrêté pour la rétrocession de trois autres bases militaires françaises, l'une au port, l'autre au cœur du quartier central de Ouakam, où résident encore des familles de militaires français et la troisième, base d'écoutes maritime située aux portes de Dakar, à Rufisque. Si leur passage sous drapeau sénégalais est acté, une deuxième réunion de la commission mixte franco-sénégalaise créée pour organiser les modalités de départ des troupes françaises doit décider dans les prochains jours du tempo des prochaines remises ». Le Sénégal est resté, après son indépendance en 1960, l'un des alliés africains les plus sûrs de la France, ancienne puissance coloniale dominante en Afrique de l'Ouest. Mais les nouveaux dirigeants en fonction depuis 2024 ont promis de traiter désormais la France à l'égal des autres partenaires étrangers, au nom de la souveraineté. Avant le Sénégal, l'armée française a définitivement quitté

fin janvier sa dernière base au Tchad, après la rupture surprise de l'accord de coopération militaire entre Paris et N'Djamena, fin novembre 2024. Quatre autres anciennes colonies françaises - le Niger, le Mali, la Centrafrique et le Burkina Faso - ont enjoint à Paris de retirer son armée de leurs territoires après des années de présence militaire, et se sont rapprochées de Moscou. Les personnels français diminuent parallèlement en Côte d'Ivoire et au Gabon, conformément à un plan de restructuration de la présence militaire française en Afrique de l'Ouest et centrale. La France a ainsi rétrocédé, le 20 février, à la Côte d'Ivoire la grande base militaire historique qu'elle occupait depuis près de 50 ans à côté de la capitale économique, Abidjan. La base française de Djibouti, qui accueille 1 500 personnes, n'est pas concernée par cette réduction de voilure, Paris voulant en faire un « point de projection » pour les « missions » en Afrique, après le retrait forcé de ses forces du Sahel.

Noël Ndong

ALGÉRIE

Plus de 800 dirigeants interdits de séjour en France

Les autorités françaises ont officiellement transmis aux autorités algériennes une liste détaillant 800 dirigeants, dont des membres de l'administration, des hommes politiques et des responsables militaires interdits d'entrer en France.

Outre les enquêtes approfondies sur les biens immobiliers et comptes bancaires appartenant aux dirigeants algériens en France, menées par divers services de renseignements relevant du ministère français de l'Intérieur, le gouvernement français a dressé une liste de plus de 800 membres de la nomenclatura algérienne, désormais interdits de séjour en France sans fournir de justificatifs administratifs. Cette mesure vient en réponse à des tensions diplomatiques. Elle marque un tournant dans les relations entre la France et l'Algérie, déjà mises à mal par plusieurs dossiers géopolitiques sensibles. Ces dirigeants bénéficiaient de privilèges liés à leurs passeports diplomatiques, ce qui leur permettait de se rendre en France sans restriction pour des affaires privées ou personnelles.

Les 800 responsables algériens devront justifier de la nature officielle de leur déplacement pour pouvoir pénétrer sur le sol français, fournir des documents solides et valides, tels qu'un ordre de mission en bonne et due forme, détaillant les raisons précises de leur séjour en France. Cette décision fait partie d'un ensemble de « sanctions » et de « ripostes graduées » que la France envisage de mettre en place dans le cadre de son

affrontement diplomatique avec le pouvoir algérien. Les relations entre les deux pays sont particulièrement tendues sur plusieurs dossiers sensibles, notamment la gestion de l'immigration clandestine et la question épineuse du Sahara Occidental, où la France soutient des positions opposées à celles de l'Algérie. Paris, par cette mesure, entend envoyer un signal fort à Alger.

Le but est d'éviter que ces personnes n'entrent sur le territoire français pour des motifs non officiels, ce qui pourrait aggraver encore davantage les relations bilatérales déjà très compliquées. Au-delà de ces sanctions ciblées, cette décision intervient dans un climat de tensions politiques qui dure depuis plusieurs années. L'Algérie et la France s'affrontent notamment sur des questions de politique étrangère, avec des désaccords notables sur la gestion de la crise migratoire et l'impact des flux de migrants clandestins en Europe. Alors que la situation reste volatile et complexe, cette mesure témoigne d'une volonté claire de la France de réagir face à des différends géopolitiques de plus en plus prononcés, tout en préservant l'ordre et la sécurité sur son territoire.

N.Nd.

AFRIQUE DU SUD-UE

Un sommet sur fond de tensions géopolitiques

La rencontre diplomatique Afrique du Sud-Union européenne (UE) qui vise à renforcer les liens entre Pretoria et Bruxelles se tiendra le 13 mars, dans un contexte de tensions internationales.

La réunion abordera des sujets majeurs tels que la guerre en Ukraine et les relations avec les États-Unis. Les enjeux incluent le commerce, la sécurité régionale et l'environnement. L'UE cherche à consolider sa position face à la concurrence d'autres puissances mondiales. La rencontre sera d'une importance cruciale dans un contexte de tensions internationales. Elle se tiendra autour de plusieurs axes prioritaires : le renforcement des relations commerciales, la coopération en matière de sécurité régionale, la gestion des défis environnementaux, l'alignement des positions sur les questions internationales. Ce sommet sera l'occasion pour Bruxelles de réaffirmer son engagement vers le développement du continent africain. La guerre en Ukraine va occuper une place importante dans les échanges. L'UE, soucieuse de ne pas être marginalisée dans les négociations, va chercher à rallier l'Afrique du Sud à sa position. Pretoria a maintenu jusqu'ici une posture de neutralité, appelant au



L'Afrique du Sud prend les rênes du G20 en décembre prochain/DR

dialogue et à une résolution pacifique du conflit. Cette rencontre va permettre aux deux parties d'exposer leurs points de vue et de tenter de trouver un terrain d'entente sur cette question épineuse.

Les relations avec les États-Unis en toile de fond

Les récentes tensions entre l'Afrique du Sud et les États-Unis seront également abordées lors de ce sommet. La décision de l'administration Trump de sanctionner Pretoria en raison de ses positions pro-palestiniennes et de sa

nouvelle loi d'expropriation a suscité l'inquiétude des autorités sud-africaines. Face à cette situation, l'UE se positionne comme un partenaire alternatif fiable. La présidente de la Commission européenne et en charge des Affaires étrangères, Kaja Kallas, a souligné la qualité du partenariat entre l'UE et l'Afrique du Sud, indiquant : « L'Union européenne est un partenaire fiable, prévisible et compréhensif. Nous avons pu échanger sur les façons de transformer l'ordre mondial pour plus d'inclusivité. Il y a une réelle opportu-

nité de hisser haut le drapeau européen ».

Les défis à relever pour l'Afrique du Sud

La rencontre diplomatique Afrique du Sud-UE interviendra à un moment où Pretoria fait face à plusieurs défis majeurs : la menace de perdre les avantages de l'accord commercial Agoa, les perturbations des programmes de lutte contre le VIH suite au gel de l'aide américaine, la nécessité de diversifier ses partenariats économiques et diplomatiques. Le ministre sud-afri-

cain des Affaires étrangères, Ronald Lamola, a exprimé l'espoir de son gouvernement de pouvoir renouer le dialogue avec Washington. « L'équipe de notre ambassade à Washington approche en ce moment les différents partenaires stratégiques. Nous restons optimistes. Ces échanges doivent être la première étape, et nous avons hâte de pouvoir mener ces rencontres constructives », a-t-il déclaré.

D'un point de vue économique, l'Afrique du Sud est le premier partenaire commercial de l'UE en Afrique subsaharienne, avec un volume total des échanges de marchandises qui a atteint 49 milliards d'euros en 2023 ; et l'UE est la principale source d'investissements directs étrangers (IDE) de l'Afrique du Sud, ayant totalisé 53,7 % de ces IDE en 2022. Dans le cadre du programme indicatif pluriannuel 2021-2027 pour l'Afrique du Sud, l'UE a consacré 129 millions d'euros sous forme de subventions à son partenariat avec le pays pour la période 2021-2024.

Noël Ndong

PROJET FRANCO-MAROCAIN CHERGUI 2025

Alger convoque l'ambassadeur de France

Alger hausse le ton face à l'organisation de manœuvres militaires conjointes entre la France et le Maroc prévues en septembre prochain à Er-Rachidia, non loin de sa frontière. Lors d'une audience accordée à l'ambassadeur de France en Algérie, le ministère des Affaires étrangères a fait part de sa vive opposition au projet baptisé « Chergui 2025 ».

Le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, Lounès Magramane, a reçu au siège du ministère l'ambassadeur de France en Algérie, Stéphane Romatet. Cette rencontre avait pour objectif d'exprimer officiellement l'opposition d'Alger aux exercices militaires conjoints que préparent Paris et Rabat. Pour Alger, Chergui 2025 serait interprété comme un acte de provocation et ne ferait qu'aggraver la crise actuelle entre les deux pays. Selon Alger, cet exercice est perçu comme « une provocation à l'égard de l'Algérie » et pourrait intensifier les tensions existantes entre les deux nations, soulignant que son déroulement à proximité du territoire national est perçu comme une menace pour la sécurité régionale.

La réaction de Paris à la demande de clarification d'Alger sera déterminante pour l'avenir des relations entre les deux pays. L'annonce de ces manœuvres militaires intervient dans un climat déjà dégradé entre l'Algérie et la France. Alors que les deux pays peinent à apaiser leurs différends sur plusieurs fronts, ce projet vient ajouter un nouveau point de discorde dans une relation déjà fragile. Alger insiste sur son refus catégorique de toute manœuvre militaire près de ses frontières. Depuis juillet dernier, les relations bilatérales sont marquées par des tensions accrues, notamment après la décision du président français, Emmanuel Macron, de reconnaître la « souveraineté » du Maroc sur le Sahara occidental. Sur fond de divergences

profondes sur la question sahraouie et d'autres dossiers sensibles, cette position a suscité une vive réaction de l'Algérie, qui soutient le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui. L'Algérie, qui a toujours mis en avant la nécessité de stabilité dans la région, voit dans ces manœuvres un facteur d'instabilité supplémentaire. Dans ce contexte, la tenue de « Chergui 2025 » à Er-Rachidia, une zone stratégique proche de la frontière algérienne, est perçue par Alger comme une escalade diplomatique et militaire. « Un tel acte ne manquera pas d'alimenter la crise qui caractérise à présent les relations algéro-françaises. Et de porter le climat des tensions entre les deux pays à un seuil supérieur de gravité », insiste la diplomatie algérienne.

N.Nd.

« PLAN RAIL MAROC »

Rabat obtient un prêt de 781 millions de dollars de la France

Rabat s'emploie à rénover son parc ferroviaire grâce à un programme d'achat de 168 véhicules roulants auprès d'Alstom, Hyundai et CAF.

Le Trésor français a accordé un prêt de 781 millions d'euros au Maroc pour l'achat de dix-huit trains à grande vitesse (TGV) d'Alstom par l'Office national des chemins de fer. Ce financement s'inscrit dans le cadre de la coopération financière dans le secteur ferroviaire initiée en octobre 2024 par les deux pays pour soutenir le programme d'achat de 168 trains du royaume chérifien. Les TGV commandés par le Maroc auront la capacité d'abriter jusqu'à 640 voyageurs avec une vitesse pouvant atteindre 320 km/h.

Le Maroc avait déjà obtenu un prêt de 754,3 millions d'euros d'Espagne, et conclu un protocole d'accord de financement avec la banque d'import-export de la Corée du Sud, dont le montant n'a pas été dévoilé. À l'instar de la France avec Alstom, deux entreprises originaires de ces deux pays, à savoir CAF et Hyundai, ont également remporté des contrats pour le compte dudit programme. Le constructeur automobile CAF a notamment obtenu une commande d'une valeur de 630 milliards de dollars pour trente trains interurbains, tandis que le Sud-Coréen Hyundai devrait livrer 110 trains pour un montant de 1,5 milliard de dollars.

Globalement, ces différentes acquisitions s'inscrivent dans le « Plan rail Maroc » visant à renforcer et développer un secteur ferroviaire marocain plus moderne et efficace. Le projet vise à relier le réseau ferroviaire national à 87 % de la population marocaine d'ici à 2040, contre 51% actuellement.

N.Nd.

CONTRAT MINIER RDC/ ETATS-UNIS

Justicia Asbl appelle à privilégier l'intérêt général

L'organisation de promotion et de protection des droits de l'homme, du droit humanitaire et de développement basée en République démocratique du Congo (RDC), Justicia Asbl, a affirmé suivre avec une attention soutenue les rencontres entre le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et celui de la RDC pouvant déboucher sur un accord d'exploitation des minerais stratégiques.

Justicia Asbl, responsable de la facilitation des Principes volontaires en RDC, une initiative globale coordonnée par les Etats-Unis, exhorte les deux pays à privilégier l'intérêt général et dit s'attendre à ce que l'accord à signer concourt à l'amélioration de la gouvernance minière. « *Sans l'amélioration de la gouvernance minière, la lutte contre la corruption, le trafic d'influence de la part des personnes politiquement exposées ou des membres de la famille du chef de l'Etat et l'application des sanctions contre les groupes maffieux nationaux et étrangers, aucun accord d'exploitation des minerais ne serait réellement avantageux au peuple congolais* », a déclaré le président de Justicia Asbl, Me Timothée Mbuya, cité dans un communiqué de cette organisation du 11 mars. Justicia Asbl a, en effet, rap-

pelé que le secteur minier congolais est confronté aux énormes défis.

D'énormes défis à relever

Elle a notamment cité les activités minières illégales soutenues par la présence des militaires non-éligibles sur des permis déjà octroyés officiellement à des investisseurs étrangers qui extraient des minerais stratégiques (cuivre et cobalt) d'une manière responsable dans les provinces du Haut-Katanga et du Lualaba, ainsi que la présence des groupes armés pour d'autres minerais tels que le tantale extrait dans la partie est du pays. Pour Justicia Asbl, il faut également mentionner que la faiblesse de l'Etat, la corruption, le trafic d'influence par la présence des acteurs politiques, spécialement ceux qui sont au pouvoir et des membres de la famille présidentielle, sont non seulement des maux qui empêchent aux

entreprises minières régulièrement installées en RDC d'exploiter des minerais en toute quiétude, mais surtout ces activités illégales sont la cause de violations des droits de l'homme, causant des centaines de cas de meurtres, tortures, viols, pire forme du travail des enfants parmi d'autres.

« *A titre d'illustration, les chaînes d'approvisionnement souvent contrôlées par des Chinois sont approvisionnées par les activités illégales suivantes : pillage sauvage de la part des personnes agissant au nom de quelques membres de la famille du président de la République, des autorités nationales et provinciales avec la protection des éléments de la Garde républicaine ; envahissement de la part de plusieurs milliers de creuseurs clandestins et illégaux sous la couverture des coopératives minières*

tenues par des acteurs politiques au pouvoir. .. », a souligné Justicia Asbl. Cette organisation note également qu'à cause de ces activités illégales aux abords de leurs sites, certaines entreprises éprouvent d'énormes difficultés financières s'élevant en milliards et au point de recourir au licenciement massif de leurs agents. « *Il y a lieu de noter que ces maux touchent également la province du Tanganyika où le projet sur l'exploitation du lithium, à Manono, n'évolue pas à cause des interférences de certains acteurs politiques congolais, de la mauvaise gouvernance de l'entreprise Cominière et de la corruption des officiels congolais par certains groupes chinois et australiens. De même aussi, l'Est de la RDC où plusieurs sites miniers sont gérés par les groupes armés qui alimentent, par ce fait, les conflits meurtriers* », a ajout Justicia Asbl. Elle note

que c'est dans ces conditions que les gouvernements congolais et américains ouvrent la voie au dialogue pour des accords sur l'exploitation des minerais stratégiques contre le soutien à la sécurisation du pays.

Pour elle, la conclusion de pareil accord ne devrait pas se faire en dehors de l'Assemblée nationale de la RDC ni en violation de la loi qui exclut la signature de tout contrat d'exclusivité. Insistant sur le fait que les minerais congolais ne devraient pas être bradés au bénéfice des individus et que tout accord avec le gouvernement américain devrait être transparent, publié et faire l'objet d'une large consultation avec les communautés et la société civile, Justicia Asbl recommande aux organisations de la société civile de ne pas soutenir tout contrat ou accord minier qui ne serait pas bénéfique pour la population.

Lucien Dianzenza

FOOTBALL

Le milieu défensif Séraphin Kalonji réclame ses droits à V.Club

L'AS V.Club de Kinshasa n'a pas respecté l'accord conclu avec le joueur Séraphin Kalonji Tshizubu, en dépit de l'arbitrage de la chambre de résolution des litiges de la Fédération congolaise de football association (Fécofa).

Le 12 août 2022, le club et le joueur ont conclu un contrat de travail à durée déterminée valable jusqu'au 12 août 2025, pour une rémunération mensuelle du joueur de 1200 dollars américains, et la prime de signature du joueur était de 15 000 dollars. Alors que le joueur a respecté pleinement les termes du contrat, VClub par contre a manqué à ses obligations, notamment celle de verser mensuellement la rémunération due. A propos de la prime de signature, le club n'a versé que moins d'un tiers du montant. A plusieurs reprises, le joueur a mené des démarches pour entrer dans ses droits, sollicitant le règlement à l'amiable mais en vain, en dépit de sa situation financière précaire. Au cours de cette saison sportive 2024-2025, l'entraîneur lui a fait savoir qu'il n'entraînait pas dans son plan de jeu, et donc ne figurait pas dans

l'effectif du club.

Acculé par une situation difficile, le joueur s'est vu proposer une offre déséquilibrée, celle de signer un document de renonciation à ses salaires impayés, de résilier à l'amiable le contrat contre le versement d'un montant de 6000 dollars. Coïncé et avec des frais de son logement à payer, Séraphin Kalonji n'avait pas d'autre choix que d'accepter. Un montant de 2000 dollars lui a été versé à titre de paiement pour « *résiliation anticipée du contrat convenue* ». V.Club a effectué un autre paiement de 500 dollars au joueur. Le solde de 3500 dollars exigible depuis le 12 juillet 2024 n'a plus été versé jusqu'à ce jour, alors que le joueur a été notifié de la résiliation de son contrat depuis le 16 juillet 2024.

Selon le point 66 de cette affaire telle que stipulée et présentée à la chambre de résolution des litiges de la



Le milieu défensif Séraphin Kalonji Tshizubu a vu ses droits être bafoués par V.Club jusqu'à la résiliation de son contrat/DR

Fécofa par l'avocat du joueur Tannuri Ribeiro, « *Le Club n'a pas seulement échoué à payer la totalité de la prime de signature, mais*

aussi les salaires échus pour le mois de mai, juin et juillet 2023, a également omis de verser la prime de la Coupe du Congo pro-

mise, ainsi que la somme convenue dans le cadre de l'accord de libération. En agissant ainsi, le Club a gravement porté atteinte aux droits du Joueur, en ne respectant ni ses obligations salariales, ni les accords intervenus pour la résiliation anticipée du contrat ». Dans la conclusion de la résolution de l'affaire, la chambre de résolution des litiges de la Fécofa contraint le club à respecter les termes de l'accord conclu avec le joueur.

Cet ancien milieu défensif du SC Amika de Mbuji-Mayi et de l'US Panda de Likasi, avant d'être sociétaire de V.Club de 2022 à 2024, est le 9e joueur à tenter un procès sportif contre V.Club dirigé par l'homme d'affaires Amadou Diaby, qui visiblement ne semble pas respecter les contrats conclus avec des joueurs qu'il engage.

Martin Engimo

ELIMINATOIRES DE LA COUPE DU MONDE 2026

Les Diablies rouges ne sont plus concernés

Suspendus par la Fédération internationale de football association (Fifa), les Diablies rouges du Congo ne disputeront plus leur match du 17 mars contre la Tanzanie et le 24 mars contre la Zambie, comptant respectivement pour les cinquième et sixième journées des éliminatoires de la prochaine Coupe du monde, zone Afrique.

Le groupe E ne compte désormais que quatre sélections après le retrait de l'Erythrée et la suspension du Congo. Les matches du Congo qui ne vont pas se disputer n'auront pas de conséquences sur la position qu'il occupait. Au terme des trois premiers matches disputés, le Congo avait concédé deux défaites sur le terrain, respectivement 2-4 contre la Zambie puis 0-6 contre le Maroc, sans oublier le forfait contre le Niger alors qu'il devrait recevoir le Mena à Kinshasa. Dans ce groupe, le Maroc assume son statut de favori. Avec trois victoires en autant de matches, le Maroc sera reçu, le 21 mars, par le Niger avant de recevoir la Tanzanie, deuxième du groupe avec six points, le 25 mars. La Zambie va chômer dans la suite de ces éliminatoires; ses deux prochains adversaires étant l'Erythrée et le Congo.

Dans le groupe A, l'Egypte se

rapproche davantage d'une qualification. Avec dix points, il sera reçu le 21 mars par l'Ethiopie avant d'en découdre, le 25 mars, avec la Sierra Leone sur ses propres installations. La Guinée Bissau (deuxième avec six points) affrontera le 20 mars la Sierra Leone avant d'accueillir le Burkina Faso, le 24 mars. Peu avant il jouera, le 21 mars, contre le Djibouti.

Pendant ce temps dans le groupe B, la République démocratique du Congo (RDC) recevra, le 21 mars, le Soudan du Sud. Le Togo affrontera, le 22 mars, la Mauritanie, et le Soudan, leader du groupe avec dix points, défiera le Sénégal, deuxième avec huit points. Lors de la prochaine journée, le 25 mars, le Soudan recevra le Soudan du Sud, le Sénégal affrontera le Togo et la Mauritanie accueillera la RDC.

Dans le groupe C, trois équipes se tiennent à sept

points, notamment le Rwanda, l'Afrique du Sud et le Bénin. Les deux prochaines journées devraient les séparer. Le 20 mars, le Zimbabwe accueillera le Bénin. Le 21 mars, l'Afrique du Sud jouera contre le Lesotho et le Rwanda recevra le Nigeria. Le 25 mars, lors de la sixième journée, le Nigeria jouera contre le Zimbabwe, le Bénin contre l'Afrique du Sud et le Rwanda contre le Lesotho.

La bataille est aussi rude dans le groupe D où le Cameroun est leader avec huit points devant la Libye et le Cap-Vert (sept points chacun)... Le 19 mars, Eswatini recevra le Cameroun. Le 20 mars, le Cap-Vert affrontera l'Ile Maurice et la Libye jouera contre l'Angola. Lors de la sixième journée, l'Eswatini se mesurera, le 23 mars, avec l'Ile Maurice. Le 25 mars, l'Angola affrontera le Cap-Vert et le Cameroun jouera contre la Libye.

Dans le groupe F, la Côte

d'Ivoire, leader avec dix points, tentera de vaincre le Burundi qu'il affrontera, le 21 mars, avant de recevoir la Gambie le 24 mars. Le Gabon, deuxième du groupe avec neuf points, recevra les Seychelles le 20 mars avant de se déplacer à Nairobi pour affronter le Kenya, le 23 mars. Dans les autres rencontres, la Gambie jouera contre le Kenya, le 20 mars, et le Burundi sera aux prises aux Seychelles, le 25 mars.

Dans le groupe G, l'Algérie et le Mozambique, inséparables avec neuf points chacun, s'affronteront le 25 mars dans le cadre de la sixième journée décisive. Mais bien avant, l'Algérie sera reçue par le Botswana, le 21 mars, et le Mozambique recevra l'Ouganda, le 20 mars. La Guinée jouera contre la Somalie. Le 25 mars, le Botswana recevra la Somalie et l'Ouganda accueillera la Guinée.

Dans le groupe G, la Tunisie

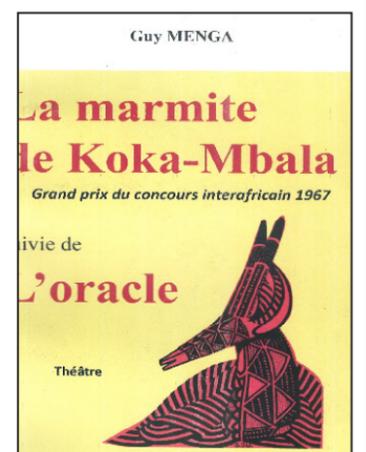
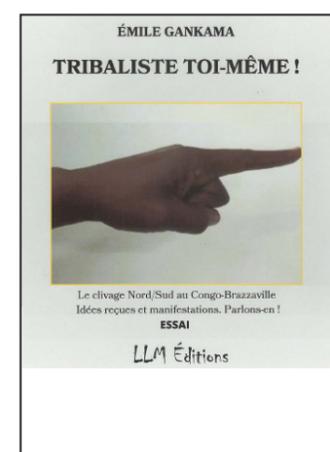
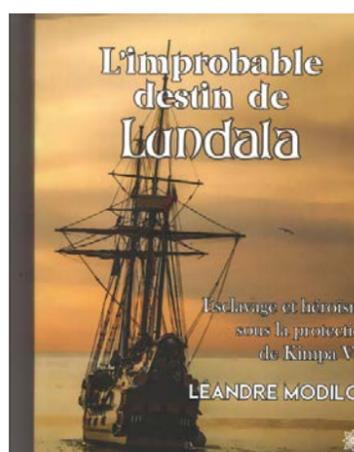
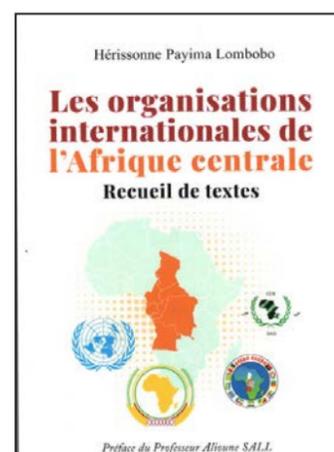
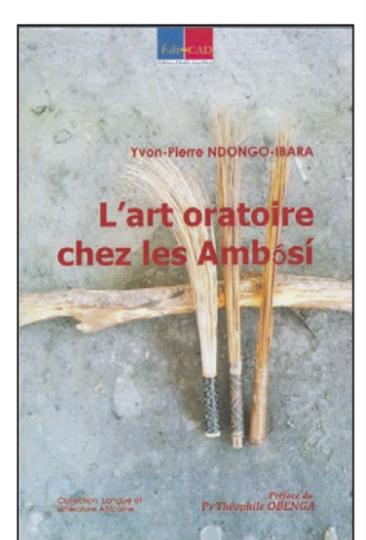
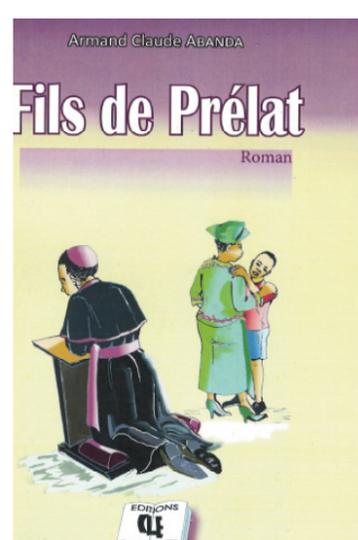
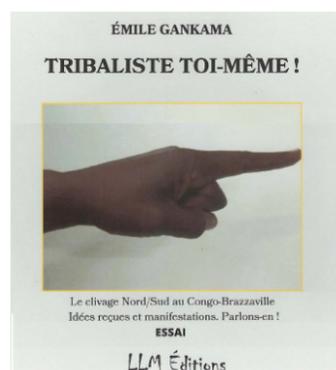
est leader avec dix points devant la Namibie (8 points) et le Liberia sept points. Pour le compte de la cinquième journée, le Liberia recevra, le 19 mars, la Tunisie. Le Malawi accueillera la Namibie le 20 mars. Le 21 mars, la Guinée équatoriale affrontera le Sao Tomé-et-Principe. Le 24 mars, la Namibie accueillera la Guinée équatoriale. Le Liberia jouera contre le Sao Tomé et la Tunisie recevra le Malawi.

Dans le groupe I, la République centrafricaine (RCA) recevra Madagascar, le 19 mars. Les Comores accueilleront, le 20 mars, le Mali. Le 21 mars, le Ghana jouera contre le Tchad. Le 24 mars, la RCA affrontera le Mali. Madagascar croisera le Ghana et le 25 mars, les Comores accueilleront le Tchad. Dans ce groupe, les Comores et le Ghana sont en tête avec neuf points, suivis de Madagascar, sept points, et du Mali, cinq points...

James Golden Eloué



EN VENTE



GRAND PRIX AFRIQUE 2024

Six finalistes pour succéder au Congolais Dibakana Mankessi

La remise au lauréat du Grand Prix Afrique 2024 (des écrivains de langue française), ancien Grand Prix littéraire d'Afrique noire, s'effectuera le 15 mars à 16 h, lors de la tenue du Salon du livre africain de Paris.

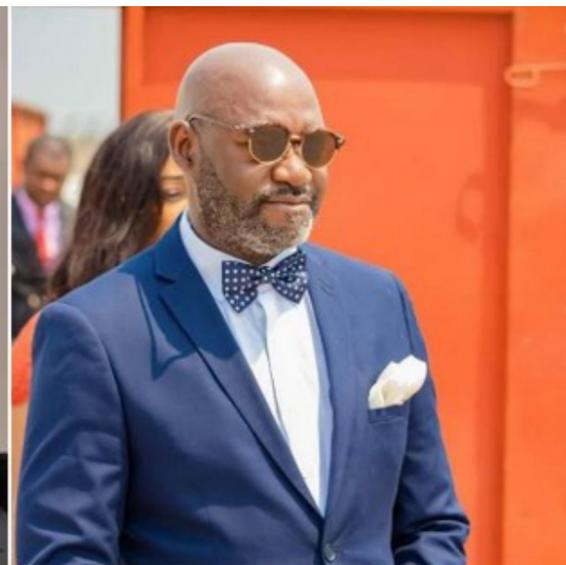
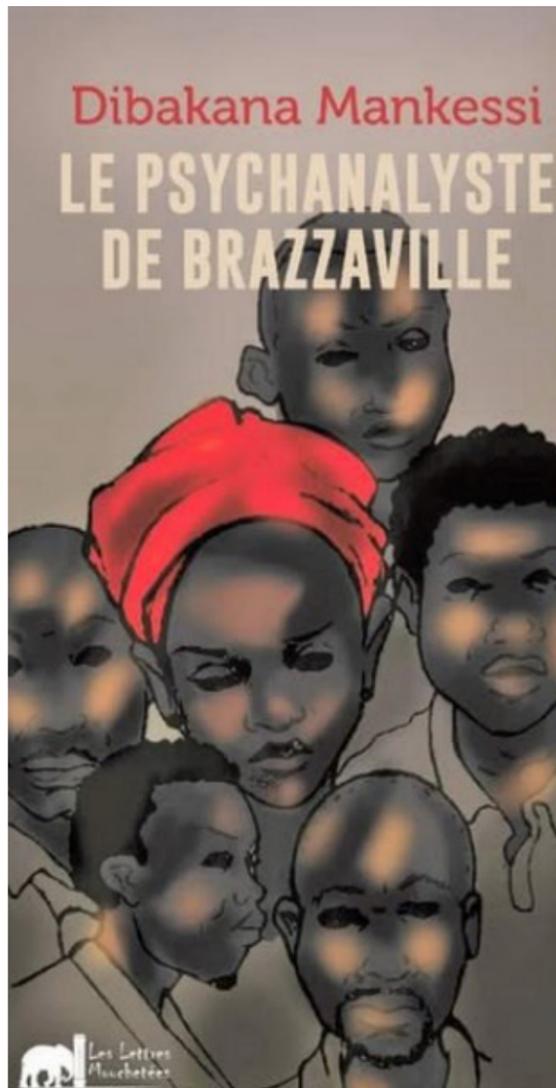
Lors de la précédente édition, en présence de la ministre congolaise de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs, Lydie Pongault, c'est Dibakana Mankessi qui avait remporté Grand Prix Afrique, à Paris, pour «Le psychanalyste de Brazzaville», édité par Les Éditions Mouchetées. Le deuxième lauréat de ce prix était également un écrivain congolais, Dieudonné Niangouna, pour son ouvrage «La mise en papa».

Ils sont six finalistes en lice à vouloir succéder au Congolais. Il s'agit de Djaili Amadou Amal pour Le harem du roi, Éditions E. Collas ; Christian Eboulé pour Le testament de Charles, Éditions les lettres Mouchetées ; Véronique Tadjo pour Je remercie la nuit, Éditions Mémoire d'encrier ; Felwine Sarr pour Le bouddhisme est né à Colobane, Éditions Philippe Rey et Jimsaan ; Éric Mukendi pour Le blues du dimanche soir, Éditions Gallimard ; et Hemley Boum pour Le rêve du

pêcheur, Éditions Gallimard. Ce Prix littéraire intitulé Grand Prix Afrique (des écrivains de langue française), ancien Grand prix littéraire d'Afrique noire, est décerné annuellement par l'Association des écrivains de langue française, reconnue d'utilité publique depuis le 19 juillet 1952, et ayant pour but de « promouvoir l'œuvre des écrivains qui, à travers le monde, s'expriment en français ». Il est ouvert aux « écrivains de langue française originaires de l'Afrique subsaharienne, ou à un ouvrage concernant cette zone géographique, en excluant les traductions ».

Depuis 1961, ils sont onze Congolais à être lauréats : Guy Menga, Henri Lopes, Soni Labou Tansi, Jean-Pierre Makouta Mboukou, Jean -Baptiste Tati-Loutard, Emmanuel Dongala, Sylvain Bemba, Daniel Biyaoula, Alain Mabanckou, Gabriel Okoundji et Dibakana Mankessi.

Marie Alfred Ngoma



SALON DU LIVRE AFRICAIN

La quatrième édition s'ouvre le 14 mars

La Halle des blancs manteaux, dans le quatrième arrondissement de Paris, accueillera le Salon du livre africain 2025. Le thème choisi cette année est «Voyage(s) en diaspora (s)». Le pays invité d'honneur sera le Cameroun et le pays invité spécial, le Brésil.

Durant trois jours, du 14 au 16 mars, en accès au salon et aux conférences, les amoureux du livre africain vivront au rythme de l'événement dédié à la littérature africaine et afro descendante. En prévision, les organisateurs annoncent accueillir près de 400 auteurs et 100 éditeurs venus d'Afrique, d'Europe, d'Amérique et des Caraïbes, et quarante débats seront proposés au public.

Les lettres camerounaises seront bien sûr à l'honneur, mais il est prévu de rendre également hommage à trois grandes plumes des lettres africaines et afro-descendantes : Frantz Fanon pour le centenaire de la naissance, Jean-Joseph Rabearivelo, le précurseur de la littérature contemporaine malgache, et Frankétienne, l'immense auteur haïtien décédé récemment.

Ont déjà confirmé leur présence de grands noms de la littérature et de la culture africaine et afro-descendante parmi lesquels : Boniface Mongo M'Boussa, Gabriel Kinsa, Gaëlle Bélem, Calixthe Belaya, Hemley Boum, Louis-Philippe Dalemberbert, Ananda Devi, Suzanne Dracius, Eugène Ebodé, Christian Eboulé, Gaston Paul Effa, Elgas, Annie Ferret, Jean-Christophe Folly, Armand Gauz, Geneviève Goëtzinger, Fabienne Jonca, Mohamed Mbougar Sarr, Eric Mukendi, Nimrod, Gaël Octavia, Michèle Rakotoson, Felwin Saar, Rodney Saint-Eloi, Felwin Sarr, Véronique Tadjo, Samy Tchack, Anne Terrier, Barteheymy Togo, pour n'en citer que quelques-uns.

À l'occasion du Salon, le 15 mars à 16h, deux Prix littéraires seront remis, à savoir le Grand Prix Afrique (des écrivains de langue française), ancien Grand prix littéraire d'Afrique noire créé par l'Association des écrivains de langue française, et le Prix du beau livre africain de la Maison de l'Afrique. Ce prix récompensera les beaux livres traitant de l'Afrique (art, culture, architecture, design, photos, cuisine, mode...), édités en Afrique, en Europe et dans le reste du monde en 2024. Il sera remis le 16 mars à 15h.

Quant au 14 mars, il sera plutôt une journée professionnelle.

M.A.N.

APPEL À CANDIDATURES

Rfi met en valeur la créativité instrumentale

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 21 mars et se font en ligne à l'adresse suivante : rfi-instrumental.com/fr/prix. Après une phase de pré-sélection, les candidats retenus recevront deux vidéos à sonoriser.

Rfi instrumental est un concours francophone d'illustration sonore qui s'adresse à toute personne physique majeure (18 ans révolus ou mineurs émancipés) exerçant une activité de manière professionnelle ou non, dans le domaine de l'illustration sonore de contenus audiovisuels et pouvant justifier d'une expérience significative dans ce domaine.

Ce concours est organisé par France Médias Monde (FMM) en partenariat avec des acteurs majeurs de l'audiovisuel (INA, Adobe et Aprim publishing). Celui-ci a pour objectif de faire connaître le métier d'illustrateur sonore, de mettre en avant l'illustration sonore de contenus audiovisuels dans ses aspects technique et artistique. Aussi, valoriser la composition musicale instrumentale originale et faire découvrir la diversité des musiques d'illustration.

Le concours laisse place à la création musicale, chaque candidat sélectionné pourra composer une musique de sa créa-

tion pour le montage vidéo.

Seules les candidatures à titre individuel sont acceptées. Le dossier de candidature doit avoir : un formulaire d'inscription rempli en ligne, des liens hypertextes vers une ou plusieurs réalisations dans le domaine de l'illustration sonore (lien vers les plateformes de mise à disposition de contenus audiovisuels en ligne, plateformes de partage, stockage de contenus...etc.). Les candidats garantissent avoir réalisé eux-mêmes l'illustration sonore des vidéos présentées et s'être assurés de détenir l'intégralité des droits et autorisations nécessaires pour avoir réalisé la synchronisation musicale de la vidéo transmise.

Quatre prix seront attribués dont une récompense de 3 000 euros pour le lauréat. Le candidat ayant réalisé la première meilleure vidéo synchronisée sera dénommé « Lauréat ». Le gagnant bénéficiera d'une exposition médiatique sur divers supports (presse, radio, télévi-

sion, web) et de la diffusion d'un communiqué de presse auprès de la presse audiovisuelle spécialisée francophone et sur les sites web de FMM (RFI, France 24, RFI Instrumental) et sur les réseaux sociaux de FMM (Facebook, Twitter, Instagram de RFI, France 24 et RFI instrumental) en français, relais sur les sites internet des partenaires du Prix pendant toute sa durée.

Le candidat ayant réalisé la deuxième meilleure vidéo synchronisée est le premier finaliste. Il aura un stage de formation professionnelle INA intitulé : « Le mastering : finaliser une production musicale » inscrit au catalogue 2025 de l'Institut national de l'audiovisuel (INA), domaine « Son production musicale REF C1381 », d'une valeur de 1 500 euros ; le deuxième obtiendra un an d'abonnement à Adobe Créative Cloud, d'un montant de 720 euros ; le troisième recevra une licence GRM Tools Complete II, d'une somme de 499 euros qui sera fournie par l'INA.

Rosalie Tsiankolela Bindika

AUTONOMISATION DE LA FEMME

L'atelier Lyam création organise une formation gratuite en perlage

Spécialisé en artisanat et en entrepreneuriat par des actions sociales, l'atelier Lyam création organise depuis le 3 mars dernier, au Musée cercle africain, une formation gratuite en perlage pour permettre aux participantes d'apprendre un métier et d'être autonomes. Cette formation qui réunit trente femmes et jeunes filles vulnérables de Pointe-Noire prendra fin le 17 mars.

Organisée dans le cadre de la célébration le 8 mars de la Journée internationale des droits des femmes, la formation intègre le projet «Une femme un métier», initié par l'atelier Lyam création en vue de contribuer à l'autonomisation de la femme congolaise. L'activité consacrée uniquement à la formation pratique est destinée à former trente femmes et jeunes filles vulnérables de la ville en perlage (fabrication d'accessoires, sacs, objets de décoration et autres avec des perles), développement personnel, éducation financière et e-commerce. Rappelant le thème national du 8 mars, à savoir «Femme congolaise face aux enjeux de l'autonomisation», Chancelvie Mvila, fondatrice de l'atelier Lyam création et initiatrice du projet «Une femme un métier», a souligné : «Par cette activité, nous avons voulu apprendre à la femme à se prendre en charge en apprenant un métier. Nous avons commencé la

formation par le développement personnel, parce qu'il fallait d'abord conduire les femmes à changer leur manière de voir les choses, les préparer à affronter le monde du travail. Il est aussi important de rappeler à la femme sa valeur, son rôle dans la société et sa contribution dans le développement du pays».

Sur le lieu de formation règne une ambiance amicale. Les femmes assises autour des tables se consacrent avec enthousiasme, application et motivation aux différentes activités sous l'œil vigilant de Chancelvie Mvila qui oriente, instruit, encourage et apprécie le travail réalisé par les participantes. Chaque réussite, chaque objet fabriqué, est accueilli avec joie et admiration et considéré comme une victoire pour celle qui l'a produit. En dix jours de formation, les participantes ont déjà pu fabriquer plusieurs objets.



Un travail de qualité à encourager.

Des participantes pendant la formation./DR
Toutefois, la fondatrice de l'atelier Lyam a déploré le manque

d'accompagnement de cette initiative pourtant salvatrice. «Nous n'avons sélectionné que trente femmes par rapport à notre budget. Nous faisons tout avec nos propres moyens. La formation est gratuite, tout le matériel utilisé et les personnes ressources sont mis à disposition par l'atelier Lyam. Nous ne bénéficions pas d'un accompagnement, sinon on pouvait former plus de femmes», a-t-elle fait savoir.

En outre, l'atelier Lyam création prévoit une exposition-vente des objets fabriqués, le 17 mars, lors de la clôture de la formation. Cela, en vue de récolter des fonds qui permettront d'organiser une autre formation et donner la possibilité à d'autres femmes d'en bénéficier. Espérons que cette fois, l'atelier recevra le soutien nécessaire pour la réalisation de cette activité.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga



Les enfants et la veuve Atipo, les familles Obami, Mongo et parents, informent les amis et connaissances du décès de leur père, époux, frère et oncle, Alphonse Atipo alias «Athis», survenu le 2 mars à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au numéro 7 de la rue Lessia à Nkombo (Rfce : arrêt station Total, du côté du supermarché Mama Dina). La date de l'inhumation sera publiée ultérieurement.

CHANGEMENT DE NOM

On m'appelle Aholo Comlan Ermelan Christ. Je souhaiterais être désormais appelé Haholo Montcho Agbassa Comlan Ermelan Christ.

Toute personne justifiant d'un intérêt légitime pourra faire opposition dans un délai trois (03) mois.

PROGRAMME DES OBSÈQUES DE MONSIEUR BÉNI FRIED HEVEN BININGA THYTY
Décédé le lundi 03 Mars 2025 à Paris en France
Il nous a quitté pour rejoindre la lumière éternelle.

A PARIS EN FRANCE

VENDREDI 14 MARS 2025

- 13h30 à 14h30: Mise en bière dans la stricte intimité familiale
- 18h à l'aube; Veillée mortuaire au 146 rue Léon Geoffroy, 94400 Vitry - Sur - Seine, Salons Emirates
- Gares de proximité: Cholsy le Roi, RER C(bus 182) et les Ardoines RER C(bus 182) arrêt Léon Geoffroy

DIMANCHE 16 MARS 2025

- 9h45: Départ pour Brazzaville par le vol Air France

A BRAZZAVILLE AU CONGO

- 17h30 : Arrivée et accueil à l'Aéroport International Maya-Maya de Brazzaville
- 18h30: Départ pour la morgue municipale de Brazzaville

LUNDI 17 MARS 2025

- 18h à l'aube : Veillée mortuaire à la résidence familiale, sise Avenue Père Bressieux Cathédrale (non loin de l'hôtel Léon)Centre-Ville

MARDI 18 MARS 2025

- 9h: Levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville
- 10h: Arrivée à la résidence familiale et installation
- 11h: Office religieux au lieu de la veillée
- 14h: Départ pour le cimetière du Centre-Ville
- Inhumation
- Retour à la résidence

Fin du programme
La douleur de l'avoir perdu ne doit pas nous faire oublier le bonheur de l'avoir connu.

COOPÉRATION CONGO-RUSSIE

Belgorod accueillera des étudiants de l'Université Denis-Sassou-N'Guesso

Un accord de coopération a été signé, le 11 mars à Brazzaville, entre l'Université Denis-Sassou-N'Guesso (UDSN) et l'Université nationale de recherche de l'Etat de Belgorod, une institution d'enseignement supérieur de la fédération de Russie, pour former des jeunes étudiants congolais en sciences de la terre.

Une formation de niveau supérieur en sciences de la terre permet d'obtenir un emploi en tant que géologue, scientifique de l'atmosphère, ingénieur en forage, analyste environnemental, consultant en géologie. Les lieux d'emploi possibles sont similaires à un diplôme en géologie, par exemple, l'exploration et le forage, le bâtiment, les sociétés d'architecture, les services de consultation, les instituts de recherche.

Selon les termes de l'accord signé par les deux institutions d'enseignement supérieur, la rotation des enseignants est possible et, dans un premier temps, dix étudiants congolais seront formés à l'université de Belgorod.

D'après les explications données par le vice-recteur de l'Université de Belgorod, Vladislav Kuchmistyy, l'envoi des étudiants congolais en Russie se fera progressivement par palier. D'autres projets sont envisagés entre l'UDSN et l'université de Belgorod. « Les formations seront bénéfiques pour les deux universités et plus particulièrement

pour les étudiants congolais. Elles concerneront les sciences de la terre, la géologie, l'écologie, l'exploitation des ressources naturelles et autres. Il y aura une possibilité pour les étudiants d'être formés deux ans à Brazzaville et deux ans en Russie. Pour la formation des cadres, nos scientifiques pourront venir aussi ici à Brazzaville pour travailler », a expliqué Vladislav Kuchmistyy, vice-recteur de l'université de Belgorod.

Le Congo et la Fédération de Russie ont signé des accords de coopération depuis 1964 dans beaucoup de domaines. Ainsi, l'ambassadeur de la Fédération de Russie en République du Congo, Illias Iskandarov, présent à la signature de cet accord, a réagi en ces termes : « Les relations entre le Congo et la fédération de Russie se développent très positivement, surtout dans le domaine de l'enseignement supérieur. Pour ce projet pilote, nous nous sentons très honorés pour sa mise en œuvre. Je suis très



Échange de parapheurs entre le Pr Ange Antoine Abena et Vladislav Kuchmistyy/Adiac

optimiste pour la coopération internationale de l'UDSN et surtout celle avec la Russie car l'ère de l'Afrique est arrivée. A travers cet accord, vous allez avoir de très bons résultats qui permettront de servir les inté-

rêts nationaux du Congo ». Par ailleurs, le Pr Ange Antoine Abéna, président de l'UDSN, a indiqué : « A travers la présentation faite par le vice-recteur, nous avons compris que l'université nationale de recherche

de l'Etat de Belgorod se place parmi les vingt meilleures universités de Russie. Nous sommes dans un état de fierté au terme de la concrétisation de cet accord ».

Fortuné Ibara

8 MARS 2025

Les femmes de Makélékélé sensibilisées au vivre-ensemble

La citoyenne d'honneur du premier arrondissement de Brazzaville, Makélékélé, et présidente du Groupe de réflexion et d'action pour un Congo émergent (Grace), Bélanda Ayessa, a échangé avec les femmes de cette entité administrative, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale des droits des femmes, en général, et du mois de la femme, en particulier, sur le vivre-ensemble.

Si au-delà du port du pagne et de l'aspect festif la Journée internationale des droits des femmes est un moment de haute réflexion sur leurs droits et devoirs, les femmes de toutes les circonscriptions électorales de Makélékélé, qui ont bien compris cela, ont échangé avec la citoyenne d'honneur de cet arrondissement, Bélanda Ayessa. Au cours de cet échange en présence des députés de Makélékélé, elle a délivré un message fort intitulé : « Ensemble pour un Congo uni et indivisible ». Bélanda Ayessa a également édifié les femmes des quatre circonscriptions électorales de Makélékélé sur leurs droits et l'importance du vivre-ensemble avant de procéder à la distribution symbolique des pagnes pour leur permettre de célébrer dans l'allégresse leur journée et, du reste, le mois de mars, mois de la femme. « Je suis toujours très émue quand je suis parmi vous. Le seul message que j'aurais à donner, parce que je ne



Bélanda Ayessa prête à partager les pagnes aux femmes de Makélékélé/Adiac

vais pas m'étirer en longueur, est de vous dire que nous sommes un et nous devons rester indivisibles. C'est pour cela que j'ai pris pour slogan à Makélékélé : « Toutes unies pour

un Congo, un et indivisible », a-t-elle sensibilisé les femmes. Ce geste de cœur de la marraine de Makélékélé a été positivement apprécié par les élus des circonscriptions électorales de

cet arrondissement. « Nous disons merci pour l'attention que vous apportez. Merci pour votre présence, c'est un signe de respect et de considération. Nous en serons toujours recon-

naissants », a déclaré le député de la troisième circonscription électorale de Makélékélé, Léonce Alban Kaky.

Pour le député de la deuxième circonscription, Joseph Badiabio, c'est un sentiment de joie. « Naturellement, c'est un sentiment de joie, quand vous voyez une haute personnalité venir vous visiter. D'ailleurs, elle n'est pas à son premier don, elle nous a toujours associés quand elle fait des activités. C'est cela qui fait qu'il faut vraiment cultiver le vivre-ensemble et cela se concrétise sur le terrain », a-t-il indiqué. Le député de la quatrième circonscription électorale de Makélékélé, Claude Ayessa, a sublimé la femme en ces termes : « En réalité, le 8 mars, cette journée vous est dédiée. Nous le savons tous que la femme est la pièce maîtresse de l'humanité ». Notons que les femmes de Makélékélé qui ont exprimé leur joie après cet échange ont reçu chacune un pagne.

Bruno Zéphirin Okokana